

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2015.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1154950004

Octroi d'un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc. pour le projet de réaménagement du parc Villeneuve, pour une dépense totale de 570 167,17 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-15-07 (5 soumissionnaires conformes).

District(s) : Mile-End

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156858028

Octroi d'un contrat de location de 3 remorqueuses avec opérateurs pour l'hiver 2015-2016 à la firme 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile), pour un montant de 88 990,66 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14924 (4 soumissionnaires).

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156858026

Octroi d'un contrat de 56 912,62 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Presqu'île inc. pour un contrat de transport de matériaux d'excavation, conformément à l'appel d'offres public 15-14788 (5 soumissionnaires).

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1156008004

Octroi à l'entreprise Enutech inc. d'un contrat au montant de 20 379,32 \$, taxes incluses, pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation qui s'inscrit dans les principes directeurs de décontamination et d'aménagement du Champ des Possibles, espace naturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense à cette fin de 20 379,32 \$, taxes incluses (contrat de gré à gré).

20.05 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1135363006

Autorisation d'une dépense additionnelle de 6 000 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un toit en aluminium installé sur la camionnette à cabine simple (addenda), majorant ainsi la dépense totale pour les deux camionnettes de 83 436,10 \$, taxes incluses, à 110 436,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle).

20.06 Obligations contractuelles

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1136008007*

Approbation de l'addenda à la convention de services avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), intervenue le 1^{er} octobre 2013 au terme de la résolution CA13 25 0403 (addenda).

20.07 Entente

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1156008007*

Autorisation d'une dépense de 83 049,84 \$ pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1154399005*

Approbation du projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans », et octroi d'une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 8 décembre 2015 au 30 juin 2016.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1154399004*

Octroi d'une contribution financière totale de 659 823 \$ pour l'année 2016, à même le budget de fonctionnement, aux organismes suivants du Plateau-Mont-Royal: Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153945050*

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ à Maison de l'Amitié de Montréal pour le développement et l'implantation de son service de prêts d'outils " *Ma bibliothèque d'outils* ".

20.11 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945047

Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ à l'école Robert-Gravel, afin de leur permettre d'offrir aux 200 élèves des 3^e et 4^e secondaires la chance de suivre gratuitement un stage d'exploration professionnel en milieu du travail.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945042

Octroi d'une contribution financière de 1 500 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour l'enlèvement de graffitis sur la rue Prince-Arthur, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laval.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945040

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation de deux mini-tournées pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

20.14 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945041

Octroi d'une contribution financière de 517,39 \$ à Funambules Médias, Coopérative de travail pour la diffusion du documentaire « Le Sergent immortel » à l'Espace La Fontaine, en vue de recueillir des fonds pour le TCRI qui aide à l'accueil de réfugiés et immigrants.

20.15 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945046

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, afin de les soutenir dans la coordination de l'accueil de réfugiés et de liaison avec ses partenaires.

20.16 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945045

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

20.17 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945048

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ au Comité des citoyens du Mile End pour l'impression du document final résumant les résultats des consultations menées auprès de la population, concernant l'aménagement des abords de la voie ferrée passant au nord du district Mile End.

20.18 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945049

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ la Société de Saint-Vincent-de-Paul (conférence Santa-Cruz) pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

20.19 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945044

Octroi d'une contribution financière de 400 \$ à Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour un concert de Noël offert gratuitement aux résidants du Plateau Mont-Royal.

20.20 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1153945043

Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à l'organisme « Les Petits frères des pauvres » pour leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 27 novembre 2015.

20.21 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1154689018

Octroi d'une contribution financière de 250 \$ au Marché Frontenac pour les aider à tenir une consultation citoyenne auprès des usagers du marché et des citoyens du quartier, afin de mieux connaître leurs besoins quant à l'offre de produits offerts.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1157056001

Autorisation d'une dépense totale de 10 695 000 \$ relativement à la fourniture de biens et services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA), et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1150346002

Octroi au fournisseur « Brun Bois » d'un contrat au montant maximum de 65 558,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture de mobilier urbain pour l'aménagement de la rue St-Viateur.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1150346003

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$, pour l'année 2016, à l'organisme Espace La Fontaine.

30.04 Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156858027

Autorisation de la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et d'équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts de réparation sont trop élevés.

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150482007

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2016.

30.06 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1153842001

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1152671013*

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1151059009*

Modification à la signalisation relative au stationnement interdit, excepté pour les corps diplomatiques, sur la rue Léo-Pariseau.

District(s) : Jeanne-Mance

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1152728010*

Autorisation de la révocation de dix permis permettant l'installation de cabines téléphoniques ou de postes de téléphone sur le territoire de l'arrondissement, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ces 10 postes téléphoniques transmis à Bell Canada.

District(s) : Jeanne-Mance

40.04 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150482006*

Avis de motion - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).*

40.05 Règlement - Avis de motion

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150294003*

Avis de motion - *Règlement (2015-22) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrace et d'un placotioir.*

40.06 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150311007

Avis de motion - *Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23).*

40.07 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150311008

Avis de motion - *Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24).*

40.08 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1152583002

Avis de motion - *Règlement (01-277-79) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de ne plus autoriser certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels au rez-de-chaussée de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville.*

District(s) : DeLorimier

40.09 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156656011

Adoption du règlement 2015-17 - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et imposant une cotisation.*

40.10 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156656012

Adoption du règlement 2015-18 - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et imposant une cotisation.*

District(s) : Jeanne-Mance

40.11 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156656013

Adoption du règlement 2015-19 - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et imposant une cotisation.*

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150691005

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), aux fins de la démolition d'une ancienne dépendance et de l'agrandissement à des fins résidentielles du bâtiment situé aux 3518 à 3530, rue Durocher, en dérogation au nombre maximal de logements autorisé.

District(s) : Jeanne-Mance

40.13 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150691008

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'usage « habitation d'un seul logement » sur le lot 2 317 074.

District(s) : DeLorimier

40.14 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156652009

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser le remplacement de portes, le rehaussement du fascia et l'installation d'un groupe de persiennes de ventilation sur le bâtiment situé au 495, rue Gilford (Métro Laurier édicule sud), et ce, en dérogation aux règles de préservation des composantes architecturales d'origine et d'emplacement des équipements mécaniques.

District(s) : Mile-End

40.15 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150437006

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin de transformer le bâtiment situé au 4560 à 4574, rue Saint-Denis à des fins commerciale et résidentielle.

District(s) : Mile-End

40.16 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150437003

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), aux fins de la conversion du bâtiment situé au 30, boulevard Saint-Joseph Est en un immeuble commercial et résidentiel, et ce, en dérogation aux usages autorisés et à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine.

District(s) : Mile-End

40.17 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156205004

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de 3 étages avec sous-sol et mezzanine, comprenant 10 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée, situé au 180, rue Prince-Arthur Est.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1150482008

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 20 octobre, 3 et 17 novembre 2015.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 52

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1154950004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc. pour le projet de réaménagement du parc Villeneuve - Dépense totale de 570 167,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DCSLPDS54-15-07 - 5 soumissionnaires conformes.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. D'autoriser une dépense de 570 167,17 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet de réaménagement du parc Villeneuve;
2. D'attribuer à Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, pour un contrat total approximatif de 490 167,17 \$, conformément au cahier des charges préparé pour la soumission DCSLPDS54-15-07;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-11-19 15:15

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1154950004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc. pour le projet de réaménagement du parc Villeneuve - Dépense totale de 570 167,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DCSLPDS54-15-07 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

De façon générale, l'état de l'aménagement du parc Villeneuve est progressivement devenu désuet, non fonctionnel et/ou peu invitant. Le but de ce réaménagement est de bonifier l'offre de services des espaces récréatifs, d'embellir et de sécuriser l'espace tout en le rendant plus accessible aux usagers.

Les aires de jeux, le mobilier urbain et le traitement des surfaces asphaltiques et de gazon démontrent une importante dégradation ne répondant plus aux critères des besoins actuels des usagers. Ils se doivent donc d'être actualisés (enlèvement des modules de jeux, déminéralisation et mise à niveau des sentiers, retrait des surfaces de gazon, implantation de nouveaux mobiliers en bois, mise en place de surfaces en pierres plates et en gazon, ajout de végétation, etc.) afin de mieux répondre aux attentes de la population des plus grandissantes avec la construction des nouveaux logements situés en bordure du parc. De plus, il nous faudra procéder à la gestion des sols contaminés lors du réaménagement de ce parc afin de se conformer aux normes gouvernementales en matière d'environnement.

Toutes les interventions proposées sont très attendues de la part des citoyens de l'arrondissement incluant les CPE et les usagers de l'ENAP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0338 - 31 août 2015 - Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;

CA14 25 0527 - 17 décembre 2014 - Règlement autorisant un emprunt de 3 215 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2014-23);

DESCRIPTION

L'objectif de cet aménagement consiste en la création de zones de détente, d'aires de jeux pour enfants, d'exercices et de loisirs en contribuant à la mise en valeur du parc. Il y aura remplacement des surfaces asphaltiques dégradées des sentiers du parc par un revêtement en pierres plates, ajout de nouveaux mobiliers en bois, ajout de roches de type "Boulder", ajout de nouveaux luminaires, ajout d'une fontaine à boire, ajout de supports à vélo, mise en place des surfaces gazonnées, ajout de végétation, ajout d'équipements de jeux, ajout

d'équipements d'exercices et ajout d'une table de ping-pong dans le but de diversifier les actifs dans les parcs de l'arrondissement et mieux répondre aux attentes de la population. Les interventions incluses à l'intérieur de cette soumission se résument comme suit :

A- Réaménagement du parc Villeneuve

- Gestion des sols contaminés selon les normes gouvernementales en matière d'environnement;
- Démolition des surfaces asphaltiques et remplacement par des surfaces en pierres plates;
- Démolition et enlèvement des équipements existants (mobilier, modules de jeux, luminaires, fontaine à boire);
- Ajout d'équipements de jeux pour enfants, d'équipements d'exercices et d'une table de ping-pong;
- Ajout de mobilier, tables de pique-nique (4), bancs (16), corbeilles à papier (3), supports à vélo (2), luminaires (9), d'une fontaine à boire, etc.;
- Ajout de roches de type "Boulder";
- Mise en place des surfaces gazonnées;
- Plantation de végétaux.

Le montant inscrit aux contingences à la formule de soumission est de l'ordre de 30 000 \$.

Les dépenses incidentes suivantes, pour un montant de 80 000 \$ sont ajoutées aux travaux : la potence et son enseigne de parc, le mobilier, les luminaires, la table de ping-pong, les végétaux, les frais pour les analyses de sols et les tests de laboratoire. Un montant de 44 000 \$ est attribué pour la fourniture de biens fabriqués et fournis par des fournisseurs à l'interne et un montant de 36 000\$ est attribué pour la fourniture de biens et services fabriqués et fournis par des fournisseurs externes.

Un appel d'offres public s'est tenu du 3 au 18 novembre 2015; il y a eu 21 preneurs de cahier des charges et 10 soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le «système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec».

JUSTIFICATION

Après analyse de la soumission DCSLPDS54-15-07, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour un montant de 490 167,17 \$ comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Soumissionnaires (10)

1	Les Entreprises Ventec inc.	490 167,17 \$
2	Construction Urbex inc.	535 834,09 \$
3	Salvex inc.	537 301,17 \$
4	Les Excavations Super inc.	546 147,35 \$
5	Les Entreprises C. Dubois	565 785,07 \$
6	Ramcor construction Inc.	598 732,31 \$
7	2633-2312 Québec Inc.(Pavatech)	609 137,55 \$
8	Excavation E.S.M.inc.	629 744,98 \$
9	Aménagement Côté Jardin inc.	651 390,99 \$
10	Aménagement De Sou sa - 4042077 CANANDA INC.	749 645,62 \$

Une estimation de 575 100 \$, excluant un montant de 80 000 \$ pour les dépenses incidentes donnant une estimation totale de 655 100 \$ a été réalisée dans le cadre de ce

projet. Il y a donc un écart de moins de 17,32 % environ entre l'estimation et la soumission. Nous sommes en accord avec cet écart.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a accordé à l'entreprise de Construction Ventec inc. l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public. L'entreprise de Construction Ventec inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement sont répartis comme suit :

Contrat :	490 167,17 \$
Incidences :	80 000,00 \$
Dépenses totales :	570 167,17 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du parc Villeneuve, nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, le réaménagement du parc permet de poursuivre nos engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs pour offrir une meilleure qualité de vie. De plus, il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en intervenant dans les parcs et en ajoutant du verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc Villeneuve sera fermé à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au 15 septembre 2016 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 80 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est le 25 mai 2016, ils devraient débuter dès que le ministère des Transports aura autorisé la circulation des véhicules lourds sur les chaussées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés des travaux et de la date prévue pour le début via : l'infolettre, les médias sociaux et le site Internet, dans la section travaux en cours, et ce, dès que la date de début des travaux sera confirmée aux communications. L'information sera également disponible par l'intermédiaire du centre d'appel 311.

De plus, et afin de renseigner la population sur le projet, des panneaux informatifs seront mis en place lors de l'installation des clôtures de chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat pour les travaux de réalisation - CA 7 décembre 2015

Début des travaux 25 mai 2016

Fin des travaux 15 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division

Le : 2015-11-18

**Dossier # : 1156858028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat de location de 3 remorqueuses avec opérateurs pour l'hiver 2015-2016 à la firme 9273-5893 Québec inc.(Remorquage Mobile) pour un montant de 88 990,66 \$, taxes incluses, en conformité à l'appel d'offres sur invitation no 15-14924 (4 soumissionnaires)

ACCORDER UN (1) CONTRAT DE LOCATION DE 3 REMORQUEUSES AVEC OPÉRATEURS POUR L'HIVER 2015-2016 À LA FIRME 9273-5893 QUÉBEC INC. (REMORQUAGE MOBILE) POUR UN MONTANT DE 88 990,66 \$, TAXES INCLUSES, EN CONFORMITÉ À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO 15-14924 (4 SOUMISSIONNAIRES)
ATTENDU QUE l'arrondissement doit déplacer les véhicules en infraction aux restrictions de stationnement lors des chargements de neige;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne possède pas l'équipement et les ressources nécessaires au remorquage de véhicules;

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 88 990,66 \$, taxes incluses, pour la location de 3 remorqueuses avec opérateurs pour déplacer les véhicules en infraction aux restrictions de stationnement lors des opérations de déneigement hivernales 2015-2016;

D'octroyer à la compagnie 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile) un contrat de 88 990,65 \$, taxes incluses, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateurs pour un maximum de 300 heures par appareil, prévues au contrat pour le secteur T11-53 ;

D'octroyer ce contrat en conformité à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-12-01 15:38

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156858028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat de location de 3 remorqueuses avec opérateurs pour l'hiver 2015-2016 à la firme 9273-5893 Québec inc.(Remorquage Mobile) pour un montant de 88 990,66 \$, taxes incluses, en conformité à l'appel d'offres sur invitation no 15-14924 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Lors des opérations de chargement de la neige, la Division de la voirie (propreté et déneigement) requiert des véhicules de remorquage avec opérateurs afin de déplacer les véhicules en infraction aux restrictions de stationnement. Avec l'aide de la Direction de l'approvisionnement, un premier appel d'offres public a été lancé le 2 septembre 2015 (15-14685) pour les trois secteurs, soit les secteurs T11-53, T11-54 et T11-55. Trois fournisseurs ont soumissionné, chacun respectivement sur un secteur, mais seulement deux soumissions ont été retenues, soit celles pour les secteurs T11-54 et T11-55. Le prix de la troisième soumission pour le secteur T11-53 dépassait la limite de 20 % de majoration acceptée. De ce fait, avec le support du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres sur invitation a été lancé le 13 novembre 2015 (15-14924) et ce exclusivement pour le secteur T11-53.

L'ouverture des soumission a eu lieu le 23 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0450 - 2 novembre 2015 - GDD 1156858024 - Octroi de deux (2) contrats de location de remorqueuses avec opérateurs pour l'hiver 2015-2016, soit une location de trois (3) remorqueuses à la firme Remorquage TAZ inc. pour un montant de 148 748,91 \$, taxes incluses, et une autre location de trois (3) remorqueuses à la compagnie Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.) pour une somme de 148 748,91 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14685.

CA14 25 0422 - 3 novembre 2014 - GDD 1146622012 - Octroi d'un contrat à 9096-1681 Québec inc. (Auto Cam 2000), pour des services de remorquage avec opérateur durant les opérations de chargement de la neige dans le secteur T11-54 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour l'hiver 2014-2015, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 148 748,71 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 14-13932.

DESCRIPTION

En premier lieu, un appel d'offres public a été lancé pour le remorquage des trois secteurs régies par l'arrondissement. Trois fournisseurs ont soumissionné, seulement deux

soumissions ont été retenues. La soumission pour le secteur T11-53 a été rejetée car le prix dépassait largement les 20 % de majoration. C'est dans ce contexte que nous avons dû procéder à un deuxième appel d'offres, sur invitation, et ce, uniquement pour combler le secteur T11-53. Quatre firmes ont été invitées à soumissionner pour la fourniture de trois dépanneuses, de manière distincte, soit pour l'article 1 et/ou l'article 2 et/ou l'article 3 :

Appel d'offres 15-14924		Remorquage Mobile	Auto Cam 2000	Bélanger SR inc.	Sauver Remorquage
Article 1 Dépanneuse de classe B avec opérateur (300 maximum heures)	Taux Horaire	85,00 \$	90,00 \$	105,00 \$	S.O
	Montant TX incluses	29 318,63 \$	31 043,25 \$	36 217,13 \$	S.O
Article 2 Dépanneuse de classe B avec opérateur (300 heures maximum)	Taux Horaire	85,00 \$	90,00 \$	S.O	S.O
	Montant TX incluses	29 318,63 \$	31 043,25 \$	S.O	S.O
Article 3 Dépanneuse de classe B de type plateforme avec opérateur (300 heures maximum)	Taux Horaire	88,00 \$	90,00 \$	S.O	120,00 \$
	Montant TX incluses	30 353,40 \$	31 043,25 \$	S.O	41 391,00 \$

Remorquage Mobile est le plus bas soumissionnaire pour chacun des articles. La firme Bélanger SR a soumissionné exclusivement pour l'article 1 alors que Sauver Remorquage n'a soumis de prix que pour l'article 3.

Nous recommandons l'octroi du contrat pour le secteur T11-53, pour les 3 articles, à la compagnie Remorquage Mobile, pour un total de 88 990,66 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne dispose pas des ressources humaines, ni de la flotte d'appareils pour effectuer le remorquage des véhicules en infraction aux restrictions de stationnement lors des opérations de chargement de neige. Cette opération est essentielle au bon déroulement des opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total payé à l'entrepreneur 9273-5893 inc.(Remorquage Mobile) dépendra du nombre d'heures réalisées dans le cadre du contrat avec un minimum garanti de 100 heures par appareil et 300 heures maximum, prévues par appareils.

Le montant requis est prévu au budget de fonctionnement de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics.

Cette dépense sera imputée comme suit pour les exercices 2015 et 2016 :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'utilisation du service de remorquage pour le déplacement des automobiles en infraction aux restrictions de stationnement lors des activités de déneigement, nous permettra de procéder rapidement au chargement de la neige dans les rues de l'arrondissement et de répondre à la nouvelle politique de déneigement instaurée par le Service de la concertation des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La pose de panneaux (lexans) informera les citoyens des horaires de chargement de la neige leur permettant ainsi de déplacer leur auto pour faciliter les opérations. L'information sur les opérations de chargement est également diffusée via le site internet, l'infolettre et les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : décembre 2015

- Fin : 15 avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux Spécifications D'achats

ENDOSSÉ PAR

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et
réfection routière)

Le : 2015-11-27



Dossier # : 1156858026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 56 912,63 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., pour un contrat de transport de matériaux d'excavation, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14788 (5 soumissionnaires)

OCTROYER UN CONTRAT DE 56 912,65 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, À LA FIRME LES ENTREPRISES PRESQU'ÎLE INC., POUR UN CONTRAT DE TRANSPORT DE MATÉRIAUX D'EXCAVATION, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14788 (5 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE les travaux d'excavation produisent une importante quantité de matériaux qui doivent être transportés vers un site de disposition;

ATTENDU QUE la Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour entreprendre ces opérations, ni d'espace suffisant pour entreposer les matériaux d'excavation;

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 56 912,65 \$ taxes et contingences incluses, pour le transport de matériaux de déblai;

D'octroyer un contrat à la firme Les Entreprises Presqu'île inc. d'un montant de 56 912,65 \$ taxes et contingences incluses, pour le transport de matériaux de déblai vers un des sites de disposition;

D'octroyer ce contrat en conformité à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-12-02 07:17

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156858026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 56 912,63 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., pour un contrat de transport de matériaux d'excavation, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14788 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) entreprend une importante quantité de travaux chaque année. Ces travaux, qui incluent la réfection routière, la mise aux normes et la réparation de conduites d'eau, nécessitent la plupart du temps d'excaver la chaussée et génèrent d'importants volumes de terre.

Ces matériaux d'excavation doivent être transportés régulièrement vers des sites de disposition étant donné l'espace limité de nos installations de la cour de voirie de Mentana. De plus, l'arrondissement ne dispose pas des véhicules nécessaires pour entreprendre ce type de transport.

Nous avons lancé au printemps 2015 un appel d'offres public pour faire l'acquisition d'un tracteur avec semi-remorque afin d'assurer nous-mêmes le transport des matériaux d'excavation. Cependant, nous n'avons pas reçu de soumissions pour cet appel d'offres. Il faut donc confier le transport à l'externe pour les prochains mois et relancer le processus d'appel d'offres en 2016 dans le but de faire l'acquisition d'un tracteur avec semi-remorque.

Dans ce contexte, nous avons lancé un appel d'offres public pour le transport des matériaux d'excavation pour les prochains mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Octroi d'un contrat de transport, pour une quantité approximative de dix mille (10 000) tonnes de matériaux d'excavation de la cour de voirie de Mentana, située au 5425, rue de Mentana, vers un des deux sites de disposition sous entente contractuelle avec la ville de Montréal soit ceux de :
 Récy-Béton, 10575, boul. Henri-Bourassa Est ou EBi-Recyclage Notre-Dame.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'octroi du présent contrat pour les motifs suivants :
 Les travaux d'excavation produisent une importante quantité de matériaux qui doit être transportée vers un site de disposition;

La Division de la voirie ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour entreprendre ces opérations, non plus d'un espace suffisant pour entreposer les matériaux d'excavation;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres 15-14788 a fait l'objet de cinq (5) soumissions. Le plus bas soumissionnaire est Les Entreprises Presqu'île.

Les Entreprises Presqu'île		Transport Rosemont inc.		Les Pavages Chenail inc.		LV Construction		Entre prise Vaillant 1994	
Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
4,50 \$	45 000,00 \$	6,44 \$	64 400,00 \$	7,50 \$	75 000,00 \$	8,17 \$	81 700,00 \$	18,45 \$	184 500,00 \$
TPS	2 250,00 \$	TPS	3 220,00 \$	TPS	3 750,00 \$	TPS	4 085,00 \$	TPS	9 225,00 \$
TVQ	4 488,75 \$	TVQ	6 423,90 \$	TVQ	7 481,25 \$	TVQ	8 149,58 \$	TVQ	18 403,88 \$
Total	51 738,75 \$	Total	74 043,90 \$	Total	86 231,25 \$	Total	93 934,58 \$	Total	212 128,88 \$

Des contingences de 10% ont été rajoutées pour un montant de 5 173.87 \$ tx incluses totalisant une dépenses de 56 912.62 \$ tx incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier est essentiel au bon fonctionnement des opérations de voirie. Dans l'éventualité où le dossier serait refusé, la disposition des terres d'excavation par contrat ponctuel sera plus coûteuse et la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal pourrait ne pas être respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'octroi du contrat, les demandes de transport se feront quand il sera jugé nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
 À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les
citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux Spécifications D'achats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-17

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et
réfection routière)



Dossier # : 1156008004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise ENUTECH INC. un contrat au montant de 20 379,32 \$ taxes incluses pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation qui s'inscrit dans les principes directeurs de décontamination et d'aménagement du Champ des Possibles, espace naturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense à cette fin de 20 379,32 \$, taxes incluses (Contrat de gré à gré)

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante:

Octroyer à l'entreprise ENUTECH INC. un contrat au montant de 20 379,32 \$ taxes incluses pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation qui s'inscrit dans les principes directeurs de décontamination et d'aménagement du Champ des Possibles, espace naturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense à cette fin de 20 379,32 \$, taxes incluses (Contrat de gré à gré).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit répondre aux exigences du MDDELCC concernant la réhabilitation du site,

il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense 20 379,32 \$ taxes incluses pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation qui s'inscrit dans les principes directeurs de décontamination et d'aménagement du Champ des Possibles, espace naturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'OCTROYER à l'entreprise ENUTECH INC. le contrat à cette fin, conformément au prix de sa soumission, pour un montant total de 20 379,32 \$ incluant les taxes.

D'APPROUVER le projet de convention de services professionnels par lequel la firme

ENUTECH INC. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 20 379,32 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-11-26 13:25

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1156008004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise ENUTECH INC. un contrat au montant de 20 379,32 \$ taxes incluses pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation qui s'inscrit dans les principes directeurs de décontamination et d'aménagement du Champ des Possibles, espace naturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense à cette fin de 20 379,32 \$, taxes incluses (Contrat de gré à gré)

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans le secteur du Mile End de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Champ des Possibles est une ancienne gare de triage démantelée qui, avec le temps, est devenue un espace vert riche en biodiversité. Le Champ est aussi un passage piéton et cycliste important et une oasis verte pour les résidents du quartier.

Depuis 2013, l'arrondissement a établi une entente de co-gestion avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles. Cette entente permet la planification de la décontamination, de l'aménagement et d'interventions positives sur le site tout en assurant le respect de la vision de l'arrondissement et des citoyens engagés dans la préservation naturelle du site. La mission de l'organisme est de conserver le Champ des Possibles en un espace public et réserve de biodiversité urbaine en promouvant et encourageant l'éducation populaire en matière de sciences naturelles. Ensemble, l'arrondissement et l'organisme veulent promouvoir la biodiversité, la qualité de vie et la diffusion artistique au sein du site.

En 2013, la modification au Plan d'urbanisme a permis l'attribution du statut d'espace naturel au Champ des possibles. Par ce changement d'usage, la Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement du Québec impose la décontamination du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0517 - 17 décembre 2014 - Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à Les Amis du Champ des Possibles pour la publication du catalogue Biodiversité du Champ des Possibles;

CA14 25 0218 - 2 juin 2014 - Approbation de la convention de partenariat avec l'organisme

Les Amis du Champ des Possibles, pour une période de 3 ans, se terminant le 2 juin 2017, pour la cogestion du Champ des Possibles;
CA13 25 0450 - 2 décembre 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ - Quartiers 21 - 2014;
CA13 25 0215 - 3 juin 2013 - Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour réaliser la programmation 2013 du Champ des Possibles;
CA13 25 0193 - 22 mai 2013 - Approbation de la convention de partenariat se terminant le 5 mai 2014 avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour la cogestion du Champ des Possibles;
CM13 0355 - 23 avril 2013 - Adoption des modifications au Plan d'urbanisme afin d'attribuer le statut de parc et espace vert au Champ des possibles;
CA12 25 0281 - 3 août 2012 - Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des possibles pour la tenue de l'événement Piano de villes, piano des champs;
CA11 25 0339 - 7 novembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Amis du Champ des Possibles pour le mini colloque Abeilles et miel urbain.

DESCRIPTION

Afin de permettre de décontaminer le Champ des Possibles, un plan de décontamination doit être déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC). Afin d'assurer l'acceptation du plan par le MDDELCC, il doit être établi par un consultant expérimenté et qui saura tenir compte des volontés entourant la décontamination et l'aménagement futur du site.

Élaborés par l'arrondissement, en collaboration avec les Amis du Champ des Possibles, les principes directeurs établissent les orientations et démarches communes afin d'orienter les interventions de décontamination et d'aménagement sur le site de 2015 à 2020 :

- Participation citoyenne, par l'engagement et l'appropriation du lieu.
- Vision partagée et orientations communes de développement du site, entre l'arrondissement et Les Amis du Champ des Possibles.
- Constante collaboration dans les prises de décision, tant concernant la décontamination que l'aménagement du site.
- Respect, dans toute intervention, de la vocation du site, un lieu dédié :
 - aux expérimentations novatrices en matière de développement durable;
 - au développement de la dimension scientifique et environnementale;
 - à la protection de la biodiversité;
 - à la préservation de son caractère naturel;
 - à la protection du patrimoine;
 - à des aménagements récréatifs et audacieux;
 - à des pratiques pédagogiques de sensibilisation;
 - au processus dynamique de participation citoyenne;
 - à la promotion d'interventions artistiques.

Les principes directeurs serviront d'inspiration au consultant qui a comme mandat l'élaboration du plan de décontamination du Champ des Possibles.

JUSTIFICATION

Un appel à soumissionner pour un contrat gré à gré a été envoyé le 21 septembre 2015 à quatre (4) firmes (Sanexen, Enutech inc., Aecom, WSP Canada inc.). La réception des soumissions s'est faite le 15 octobre à 11 h au 201 rue Laurier Est.

Deux (2) firmes ont déposé leur soumission, il s'agit d'ENUTECH INC. et de WSP INC..

Devant le défi que représente l'élaboration du plan de réhabilitation, un comité de sélection a été formé afin de sélectionner une firme capable de répondre à toutes les préoccupations liées à ce dossier et notamment les techniques alternatives de décontamination in situ.

Les deux (2) firmes ayant obtenu le pointage intermédiaire de 70% et les deux (2) enveloppes de prix ont été ouvertes.

La firme ENUTECH INC. obtient le contrat pour l'élaboration du plan de réhabilitation du Champ des Possibles ainsi que la conception des plans et devis pour les sentiers et les points de rassemblement pour un montant de 20 379,32 \$ taxes incluses.

La firme WSP CANADA INC. a soumissionné un prix supérieur à 25 000 \$. Or, conformément à la Loi sur les Cités et Villes, un contrat donné de gré à gré ne doit pas dépasser 25 000 \$ taxes incluses. Sa soumission est donc non conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir pièce jointe à l'intervention de Michel BRUNET.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le site du Champ des Possibles fait partie intégrante de l'écosystème de la friche des abords des voies ferrées. Le plan directeur s'inscrit dans un esprit de développement durable en favorisant une réserve de biodiversité urbaine et en promouvant et en encourageant l'éducation populaire en matière de sciences naturelles et d'environnement.

Aussi, l'accès à cet espace vert offre une meilleure qualité de vie autant aux citoyens de l'arrondissement qu'aux visiteurs. Le projet du Champ des Possibles, par la participation et la concertation citoyenne, s'inscrit directement au sein d'une collectivité au cœur du développement durable. De plus, la protection de la biodiversité de cet espace vert permet, par le fait même, une protection accrue de l'environnement.

De plus, l'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD)

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 5 : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts ainsi qu'aux actions suivantes :

19. Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité

20. Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain

21. Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire

Finalement, aux fins de décontamination, des techniques in situ et bénéfiques pour l'environnement seront proposées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entreprise de ces démarches, dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement du Québec, assure l'accès au site en toute quiétude pour les citoyens. Cette étape est essentielle et obligatoire et si elle n'est pas mise de l'avant, elle remettrait en cause plusieurs principes directeurs. Elle pourrait venir à court et moyen termes nous obliger d'arrêter les activités et de clôturer l'espace afin d'interdire l'accès aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2016 : présentation du plan de décontamination au MDDELCC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Luc GOSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

**Dossier # : 1135363006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 83 436,10 \$ et accorder un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 63 936,10 \$ (toutes taxes incluses), pour l'acquisition de deux (2) camionnettes à cabine simple, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439 et selon l'appel d'offres public 11-11756

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ATTENDU QUE l'arrondissement requiert l'utilisation de camionnettes équipées pour maintenir ses opérations d'entretien des parcs et espaces vert sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement a fait l'acquisition de deux camionnettes à cabine simple, au montant de 83 436,10 \$, taxes incluses, GDD 1135363006, afin de remplacer deux véhicules qui ont atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU QU'une dépense additionnelle de 21 000 \$ a été autorisée en 2014 par le GDD 1143466004 afin de compléter l'équipement d'une des camionnettes (RAM 3500 - 4x2);

ATTENDU QU'un équipement s'est ajouté au projet d'aménagement de cette camionnette (RAM 3500 - 4x2) en 2015 au montant 8259,80 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 6 000,00 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un toit en aluminium installé sur la camionnette à cabine simple (RAM 3500 - 4x2), majorant ainsi le montant total du contrat pour les deux camionnettes de 83 436,10 \$, taxes incluses, à 110 436,10 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-11-26 16:51

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1135363006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 83 436,10 \$ et accorder un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 63 936,10 \$ (toutes taxes incluses), pour l'acquisition de deux (2) camionnettes à cabine simple, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439 et selon l'appel d'offres public 11-11756

CONTENU

CONTEXTE

En 2013 l'arrondissement a fait l'acquisition de deux camionnettes pour la Division des parcs et de l'horticulture (A.O.11-11756) afin de remplacer deux véhicules destinés au rancart.

Le véhicule 234-14118 a remplacé le 127-01044 et son financement est pris en charge en entier par le SMRA.

Le véhicule 211-14114 a remplacé le 177-98128 et son financement est assuré par le PTI d'arrondissement.

Dans le projet de 2013 un montant de 19 500 \$ avait été prévu en incidence pour équiper la camionnette 234-14118 d'une pelle chasse-neige et la camionnette 211-14114 d'une benne basculante .

Cependant, ce montant prévu au PTI 2014 de l'arrondissement, n'était pas suffisant pour l'acquisition de ces équipements. Un montant de 21 000 \$ a donc été ajouté en 2014 pour compléter les achats (GDD 1143466004)

Entre temps l'achat et l'installation d'un toit en aluminium pour la benne basculante, au coût de 8 259 \$, taxes incluses, se sont ajoutés au projet. Ce toit d'aluminium recouvrant la benne, bien que nécessaire, ne figurait pas au sommaire original (GDD 1135363006).

Étant donné que ces équipements étaient déjà installés lors de la réception du véhicule par l'arrondissement, nous n'avons d'autre choix que de ratifier le sommaire décisionnel 1135363006 et de demander un montant supplémentaire de 6 000 \$, taxes incluses, afin de finaliser le paiement

Vous trouverez ici le détail du prix des équipements

	Sommaire	Montant net (avec ristournes)
Incidences prévue au sommaire de mai 2013 pour l'achat d'un chasse-neige et d'une benne	1 135 363 006	18 642,01
Moins: Paiement du chasse-neige pour le 234-14118		10 226,55
Crédit au compte avant ajout GDD 1143466004		8 415,46
Plus: Ajout de 21 000\$ en 2014 pour payer la benne	1 143 466 004	18 942,60
Plus: Correction de crédit fait pour rencontrer dépense en taxes (tvq 2015/ 0,5) vs (tvq 2014/ 0,6275) fait au 06 février 2015		336,93
Crédit au compte après ajout GDD 1143466004 et correction de taxes		27 694,99
Moins: Paiement du toit en aluminium		7 542,31
Moins: Achat de la benne basculante pour le 211-14114		25 354,76
Montant nécessaire pour compléter les achats d'équipements de la camionnette		-5 202,08
Montant taxes incluses		(5 696,96 \$)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1135363006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 83 436,10 \$ et accorder un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 63 936,10 \$ (toutes taxes incluses), pour l'acquisition de deux (2) camionnettes à cabine simple, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439 et selon l'appel d'offres public 11-11756

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de rendre ses opérations plus efficaces et de réduire ses coûts d'entretien de véhicules, la Division des parcs et de l'horticulture désire acquérir, à partir du programme triennal d'immobilisation 2013, deux (2) camionnettes à cabine simple. Le vieillissement du parc de véhicules et la faible disponibilité des véhicules causée par les réparations fréquentes, retardent considérablement les opérations dédiées à l'entretien des espaces verts sur territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 25 0269 - 4 juillet 2012 - Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2013, 2014 et 2015;

CG12 0013 - 26 janvier 2012 - Entente d'approvisionnement sur demande de divers véhicules selon l'appel d'offres public 11-11756;

CA11 25 0405 - 5 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 890 000,00 \$ pour la réalisation du programme de remplacement d'équipements motorisés (2011-15).

DESCRIPTION

Le contrat consiste en l'acquisition de deux (2) camionnettes à cabine simple selon l'entente contractuelle 706439 et selon l'appel d'offres public 11-11756. Ces camionnettes seront aménagées ultérieurement et l'ajout d'équipements fera l'objet d'un dossier décisionnel pour l'acquisition et l'installation d'un chasse-neige sur la camionnette Ram 2500 4 X 4 et d'une benne basculante en aluminium sur la camionnette Ram 3500 4 X 2.

JUSTIFICATION

Les camionnettes demandées remplaceront les véhicules 177-98128 et 127-01044 dépassant leur durée de vie utile et nécessitant des réparations importantes. Ces véhicules feront l'objet d'une mise au rancart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	CONTRAT (TAXES INCLUSES)	CRÉDITS REQUIS
Camionnette cabine simple Ram 2500 4 X 4	33 691,09 \$	32 225,94 \$
Camionnette cabine simple Ram 3500 4 X 2	30 245,01 \$	28 929,73 \$

Un montant de 19 500 \$ en incidences servira à l'installation d'un chasse-neige et d'une benne basculante sur ces deux camionnettes.

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement administratif, comme suit :

Provenance 2013

Projet 68022 : Programme de remplacement d'équipements motorisés

Sous-projet 0268022-000 : Équipements motorisés - Remplacement 80 000 \$

Imputation

Projet 68022 : Programme de remplacement de véhicules motorisés

Sous-projet 1368022-004 : Camionnettes à cabine simple (2 unités) - Parcs 80 000 \$

B) Informations comptables

La dépense sera imputée comme suit :

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2212015-800850-01909-57201-000000-0000-
102590-000000-98001-00000 79 807,68 \$

Imputation :

6422-2212015-800850-07163-57401-000000-0000-
146095-000000-32010-00000 63 936,10 \$ 79 807,68 \$
(PM35363006)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile par des modèles plus performants au niveau de la consommation de carburant, appuie nos efforts dans la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, ces véhicules seront équipés d'un système d'élimination du ralenti prolongé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition des nouvelles camionnettes assurera une disponibilité de véhicules à la Division des parcs et de l'horticulture afin de maintenir les opérations d'entretien des espaces verts sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le délai de livraison des véhicules est d'environ quatre-vingt (80) jours suivant l'émission du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Certificat du trésorier :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LAGACÉ
Chef de section - Gestion du matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division parcs

Le : 2013-05-13



Dossier # : 1136008007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale d'une durée indéterminée débutant le 1er janvier 2014 et autoriser une dépense de 69 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Approuver une dépense additionnelle de 5 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages de la SPCA.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2014-03-14 13:31

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social



Dossier # : 1136008007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale d'une durée indéterminée débutant le 1er janvier 2014 et autoriser une dépense de 69 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
APPROUVER L'ADDENDA À LA CONVENTION DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) INTERVENUE LE 1ER OCTOBRE AU TERME DE LA RÉOLUTION CA13 25 0403 ET AUTORISER LES PERSONNES SUIVANTES À SIGNER, AU NOM DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTE RÉOLUTION, À SAVOIR :

- a) LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT OU, EN SON ABSENCE, LE MAIRE SUPPLÉANT;
- b) LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT OU, EN SON ABSENCE, LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT;

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-11-27 13:56

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1136008007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale d'une durée indéterminée débutant le 1er janvier 2014 et autoriser une dépense de 69 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

CONTENU**CONTEXTE****Contexte**

Approuver une dépense additionnelle de 5 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages de la SPCA. Cette somme s'ajoute au montant de base de 69 000 \$ accordé par l'arrondissement en décembre 2013. Du montant de 69 000 \$, une somme de 5 000 \$ était allouée pour le programme de chats errants. Le montant global octroyé pour l'année 2014 est de 74 000 \$.

Justification

Les demandes et les interventions en liens avec ce programme sont supérieures en nombre à la capacité du budget actuellement alloué. Cette somme supplémentaire permet de poursuivre le programme de façon plus efficace.

Aspect financier

Ce budget supplémentaire accordé provient des surplus affectés non dépensés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agent de protection en environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136008007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale d'une durée indéterminée débutant le 1er janvier 2014 et autoriser une dépense de 69 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens. La gestion du contrat de fourrière relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. Une convention de services a été signée avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA) le 1^{er} octobre 2013 au terme de la résolution CA13 25 0403. Cette entente a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une période indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à l'implantation de la fourrière animale municipale qui pourra offrir ces services à l'arrondissement. Un addenda est requis à la convention existante afin d'ajouter le service de cueillettes des animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés.

Le service de cueillette d'animaux était, par le passé, offert par la firme K911. Pour 2016 et 2017, la soumission de la SPCA est de moindre coût que celle de K911. C'est donc la SPCA qui interviendra désormais 24 heures sur 24, 7 jours par semaine dans notre arrondissement pour les cueillettes d'animaux errants ou situations urgentes.

L'addenda propose les changements suivants:

1. L'article 5.1 est remplacé entièrement par :

Le contrat débute le 1^{er} janvier 2016 et se termine le 31 mars 2016.

2. À la section **2 - NATURE ET DESCRIPTION DU CONTRAT**, s'ajoute à la liste des services :

- de cueillettes d'animaux;

3. À la section **3 – DESCRIPTION DES SERVICES**, l'article 3.4.1 est remplacé entièrement par :

Service d'urgence et cueillette

Le CONTRACTANT s'engage, sept jours par semaine, 24 heures sur 24, à porter assistance à l'ARRONDISSEMENT, à son Service d'incendie et à son Service de police dans les situations considérées urgentes, c'est-à-dire pour la cueillette des animaux dangereux (pouvant être une menace pour la sécurité de la population), blessés, accidentés ou errants;

Le CONTRACTANT s'engage de quérir au domicile des citoyens ou sur la propriété de ceux-ci, tous les animaux dont ils veulent se départir, à la condition qu'ils exercent sur l'animal un contrôle physique permettant à la CSPCA d'en prendre facilement possession.

Dans le cas où une cueillette d'animaux est effectuée au domicile d'un citoyen, le CONTRACTANT pourra, au nom et au bénéfice de la Ville, percevoir du propriétaire de l'animal, un tarif tel que décrété par le conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les tarifs* en vigueur. La CSPCA conservera les sommes perçues.

4. À la section 4 - **PORTÉE DES SERVICES**, l'article 4.1.4 est remplacé entièrement par :

Sept (7) jours par semaine, 24 heures sur 24, recevoir à ses locaux les animaux dangereux (pouvant être une menace pour la sécurité de la population), blessés, mourants ou accidentés;

Sept (7) jours par semaine durant au moins dix heures continues par jour, entre 7 h et 19 h, recevoir à ses locaux les citoyens à la recherche d'animaux perdus;

Six (6) jours par semaine, de dimanche à vendredi (fermé samedi pour les abondons) pour un minimum de quatre (4) heures continues par jour, entre 17 h et 21 h, recevoir à ses locaux les animaux errants trouvés par les citoyens et les animaux dont les citoyens veulent se départir;

Les informations concernant l'aspect financier et la dépense totale pour l'année 2016 se trouvent au sommaire # : 1156008007.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1136008007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale d'une durée indéterminée débutant le 1er janvier 2014 et autoriser une dépense de 69 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens. La gestion du contrat de fourrière relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. En conformité avec la Loi sur les cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, a été négociée pour le service de fourrière animale de l'arrondissement en 2011 et vient à échéance en décembre 2013. Une nouvelle entente de gré à gré a été négociée et débute le 1^{er} janvier 2014 pour une période indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à l'implantation de la fourrière animale municipale qui pourra offrir ses services à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 25 0012 - 4 février 2013 - Autorisation d'une dépense pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, liée à la convention de gré à gré conclue avec la SPCA
- CA11 250164 - 6 juin 2011 - Approbation de la convention de gré à gré avec la SPCA pour le service de fourrière animale du 14 juin 2011 au 31 décembre 2013
- CA11 250114 - 3 mai 2011 - Motion - gestion animalière responsable
- CA11 250047 - 7 mars 2011 - Prolonger le contrat de service de fourrière pour animaux du 14 avril 2011 au 13 juin 2011
- CA09 250065 - 6 avril 2009 - Octroyer le contrat de service de fourrière pour animaux 2009-2011
- CA07 250084 - 2 avril 2007 - Octroyer le contrat de service de fourrière pour animaux 2007-2009

DESCRIPTION

La proposition financière de la SPCA s'établit en trois volets. Pour les services de base, le montant est fixé à 60 000 \$ par année auquel s'ajoute une facturation à la pièce pour l'hébergement des animaux dangereux et autres animaux nuisibles. De plus, un montant de

5 000 \$ par année est investi par l'arrondissement pour le service de stérilisation et de contrôle de la population des chats sauvages ou errants.

Par contre, le service de cueillette d'urgence de nuit qui était, par le passé, offert par la SPCA sera maintenant effectué par un autre organisme qui interviendra désormais 24 heures sur 24, 7 jours par semaine dans notre arrondissement. Le même organisme sera responsable de la cueillette d'animaux errants.

La convention de services en vigueur assure les services suivants :

- service d'accueil d'animaux;
- service d'hébergement;
- service d'émission de permis pour chiens;
- service de permanence téléphonique;
- service d'adoption;
- prêt de cages-trappes;
- stérilisation, vaccination et identification des animaux;
- programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages.

JUSTIFICATION

Notre partenariat avec la SPCA permet d'offrir un service de fourrière aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables en matière de gestion animale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente comprend des tarifs fixes de base et des tarifs à la pièce qui totalisent 69 000 \$ pour 12 mois.

Tarifs fixes:	5 000 \$ / mois 5 000 \$ / année	Pour 12 mois Programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages
Tarifs à la pièce:	17,25 \$ / jour	Hébergement d'animaux dangereux et nuisibles

Si les services se poursuivent après le 31 décembre 2015, la convention prévoit une révision des coûts fixes et à la pièce en fonction de l'article 5.4 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, en plus ou en moins selon le nombre de cas traités, les dépenses d'opération démontrées par la SPCA canadienne, l'indice général des prix à la consommation et dans la mesure d'une satisfaction réciproque du partenariat.

Imputation budgétaire :

AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Parcs et horticulture 2014
Fourrière muni. et contrôle des animaux - Autres services techniques - Fourrière et contrôle animal
2422-0010000-303417-02805-54590-014447

Frais de base 60 000,00 \$
Coût à la pièce approximatif 4 000,00 \$
Programme de capture, stérilisation 5 000,00 \$

Les fonds seront réservés lors de l'exercice financier 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Service essentiel pour la protection des animaux et la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de protection en environnement

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2013-09-16



Dossier # : 1156008007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 83 049,84 \$ pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
AUTORISER LA DÉPENSE POUR LE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) (SPCA), ORGANISME À BUT NON LUCRATIF.

ATTENDU QUE la SPCA et l'arrondissement souhaitent travailler en partenariat afin d'encourager les propriétaires d'animaux de compagnie à agir de manière responsable;

ATTENDU QUE les prix du bordereau de soumission devront être négociés à nouveau pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 83 049,84 \$ pour la convention de services de fourrière animale sur le territoire du Plateau-Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-11-27 11:25

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1156008007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 83 049,84 \$ pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), organisme à but non lucratif, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens. La gestion du contrat de fourrière relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. En conformité avec la Loi sur les cités et villes (art. 573.3.2.1), depuis la mi-juin 2011, des ententes de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, ont été négociées pour le service de fourrière animale de l'arrondissement. La dernière entente de gré à gré a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une période indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à l'implantation de la fourrière animale municipale qui pourra offrir ses services à l'arrondissement.

Pour 2016, un addenda (sommaire #1136008007) à la convention existante est proposé afin d'ajouter le service de cueillettes des animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0459 - 1er décembre 2014 - Autorisation d'une dépense de 70 000 \$ pour le service de fourrière animale par la SPCA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

CA14 25 0127 - 8 avril 2014 - Approbation d'une dépense additionnelle de 5 000 \$ pour le programme de stérilisation des chats sauvages de la SPCA

CA13 25 0403 - 1er octobre 2013 - Approbation de la convention de gré à gré avec la SPCA et autorisation d'une dépense de 69 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

CA13 25 0012 - 4 février 2013 - Autorisation d'une dépense pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, liée à la convention de gré à gré conclue avec la SPCA

CA11 250164 - 6 juin 2011 - Approbation de la convention de gré à gré avec la SPCA pour le service de fourrière animale du 14 juin 2011 au 31 décembre 2013

CA11 250114 - 3 mai 2011 - Motion - gestion animalière responsable

DESCRIPTION

La proposition financière mensuelle de 6 920,82 \$ (83 049,84 \$ par année) de la SPCA comprend trois volets:

- les services de base de fourrière animale;
- le service de cueillettes des animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés;
- le service de stérilisation et de contrôle de la population des chats sauvages ou errants.

Des frais supplémentaires pourraient être chargés à l'arrondissement, notamment dans le cas d'hébergement de chiens dangereux ou d'animaux sinistrés.

La convention de services en vigueur assure donc les services suivants :

- service d'accueil d'animaux;
- service de cueillette d'animaux sinistrés, dangereux, errants ou blessés 24 heures sur 24;
- services d'identification des animaux perdus et trouvés;
- service d'hébergement;
- service d'émission de permis pour chiens;
- service de permanence téléphonique;
- services de contrôle des animaux sauvages errants;
- service d'adoption;
- prêt de cages-trappes;
- stérilisation, vaccination et identification des animaux;
- programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages.

Le service de cueillette d'animaux était, par le passé, offert par la firme K911. Pour 2016, la soumission de la SPCA pour ce service seulement est de 1 000 \$ par mois, alors que celle de K911 est de 2 299,50 \$ par mois. C'est donc la SPCA qui interviendra désormais 24 heures sur 24, 7 jours par semaine dans notre arrondissement pour les cueillettes d'animaux errants ou situations urgentes.

JUSTIFICATION

Notre partenariat avec la SPCA permet d'offrir un service de fourrière aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables en matière de gestion animale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir Intervention - Certificat du trésorier (note).

Tarifs fixes:	6 920,82 \$ / mois	Pour 12 mois de services de base comprenant le Programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats sauvages
Tarifs à la pièce:	17,25 \$ / jour	Hébergement d'animaux dangereux et nuisibles

Si les services se poursuivent après le 31 décembre 2017, la convention prévoit une révision des coûts fixes et à la pièce pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, en plus ou en moins selon le nombre de cas traités, les dépenses d'opération démontrées par la SPCA, l'indice général des prix à la consommation et dans la mesure d'une satisfaction réciproque du partenariat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Service essentiel pour la protection des animaux et la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente : 1^{er} janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de protection en environnement

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2015-11-25

**Dossier # : 1154399005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans» et leur accorder une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 8 décembre 2015 au 30 juin 2016

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs de la Ville en matière de loisirs s'adressant à la clientèle jeunesse de l'arrondissement;
ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1973;

D'approuver le projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. D'octroyer une contribution financière à même les crédits réservés par le Service de la diversité sociale et des sports, au montant maximal de 14 680 \$ à l'organisme le Centre Le Beau Voyage inc. qui agira à titre de fiduciaire pour la réalisation du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	Le 2015-11-18 17:04
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1154399005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans» et leur accorder une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 8 décembre 2015 au 30 juin 2016

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements. Cependant, depuis quelques années, peu de nouveaux programmes ont été développés compte tenu des ressources financières limitées. Les problématiques augmentent (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) et le besoin d'agir davantage en amont, grâce à des activités, des projets et par la prévention se fait sentir depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) en mai 2007 (sommaire 1071535001). Cet exercice a été effectué auprès des directions culture, sports, loisirs et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celle du Service de la qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local et ce, dans tous les arrondissements.

Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie par le biais d'ententes signées par les deux parties, du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0461 - 1er décembre 2014 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans », et octroi d'une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 juin 2015.

CA13 25 0449 - 2 décembre 2013 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans », et octroi d'une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 3 décembre 2013 au 30 juin 2014.

CA12 25 0368 - 5 novembre 2012 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre

Le Beau Voyage inc. pour le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, et octroi d'une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 5 novembre 2012 au 30 juin 2013.

CA11 250375 - 5 décembre 2011 - Approuver la convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. pour le « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse » et accorder une contribution financière de 14 680 \$ pour la période du 5 décembre 2011 au 30 juin 2012.

CM11 0162 - 22 mars 2011 - Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / autoriser la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

CA10 250384 - 6 décembre 2010 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre Le Beau Voyage inc. - Octroi de contribution financière pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 30 juin 2011 - 11 964 \$ - Programmes « Intervention de milieu » et « Priorités municipales jeunesse ».

CA09 250380 - 21 décembre 2009 - Approbation d'un projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage inc. - Octroi de contribution financière pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 juin 2010 - 11 964 \$ - Programme « Intervention de milieu » et « Priorités municipales jeunesse ».

CE07 0768 - 16 mai 2007 - Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

CM14 0818 - 19 août 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE07 0768 - 16 mai 2007 - Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

CM11 0162 - 21 mars 2011 - Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / autoriser la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

DESCRIPTION

Pour une 10^{ième} année consécutive, suite à la demande des jeunes qui fréquentent les organismes et établissements du quartier, les membres de la Table de Concertation Jeunesse du Grand Plateau (TCJGPL) se mobilisent pour planifier et réaliser le projet concerté qu'est l'Événement Jeunesse CADOS.

Le projet a évolué depuis les dernières années et se déroule maintenant sur plusieurs mois. Avant, pendant et après la journée de l'événement, les jeunes participent à de nombreux

ateliers, cours, activités, formations, soirées, stages, visites et rencontres, le tout en présence d'intervenants, d'animateurs et de professionnels dévoués.

Ce mentorat est une relation interpersonnelle de soutien, d'échange et d'apprentissage dans laquelle une personne d'expérience s'investit afin de favoriser le développement d'un jeune ayant des compétences à acquérir et des objectifs à atteindre. Tout au long du processus CADOS, les mentors permettent aux jeunes d'identifier leurs objectifs et de mobiliser les ressources pour les atteindre. En plus de présenter leurs talents artistiques, les jeunes sont formés pour assurer la sécurité, les premiers soins, la technique de scène, de son et de lumière, le service de restauration, l'animation des zones sportives ainsi que la propreté du site.

En plus d'acquérir les habiletés et les compétences nécessaires pour réaliser leur événement, les jeunes sont mieux outillés pour entrer sur le marché du travail. Le projet assure le transfert des connaissances pour ainsi assurer la relève de la main-d'œuvre.

Le projet est en lien avec les objectifs de la planification stratégique de la TCJGPL qui sont de :

- Promouvoir une sexualité saine et à moindre risque chez les jeunes;
- Favoriser le bien-être psychologique chez les jeunes;
- Prévenir les risques associés à la consommation de substances psychoactives chez les jeunes;
- Favoriser la persévérance scolaire et l'accès à l'emploi.

JUSTIFICATION

La TCJGPL vise l'amélioration de la qualité de vie des jeunes de 12 à 20 ans qui vivent dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ou qui fréquentent ses ressources et ses institutions. Elle souhaite remettre la totalité du soutien financier issu du PIMJ au projet CADOS qui est issu d'une concertation locale et intersectorielle. Le Centre Le Beau Voyage inc. en sera le fiduciaire. Le présent dossier confirme la demande de renouvellement du programme d'intervention de milieu pour l'édition 2015-2016.

La mission de CADOS est d'offrir aux jeunes une fenêtre sur leurs réalisations, leur potentiel et leurs savoirs-faire. Le projet vise le rayonnement auprès du grand public, des réalisations et des talents des jeunes du Plateau-Mont-Royal ainsi que des arrondissements limitrophes. C'est par cet événement familial accessible et gratuit, porté par la TCJGP, que les jeunes peuvent contribuer pleinement au développement de leur communauté.

Les objectifs de CADOS sont;

1. Créer un événement PAR, POUR et AVEC en impliquant les jeunes dans l'ensemble des étapes d'organisation et de réalisation de l'événement :
 - Par l'implication des jeunes dans les projets et dossiers qui les concernent.
 - Par la promotion et la défense collective de leurs droits à des services et équipements de qualité et à des milieux de vie qui leur ressemblent.
 - Par l'établissement de priorités en promotion de la santé et d'un milieu de vie favorable pour le développement des jeunes.
 - Par l'analyse de leurs besoins, enjeux et réalités jeunesse locale.
2. Donner une image positive des jeunes :
 - En proposant des activités culturelles, artistiques et sportives novatrices qui mettent en valeur les jeunes.
 - En rejoignant les parents et les professeurs des jeunes participants.
 - En rejoignant les citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
3. Prévenir les dépendances et favoriser la persévérance scolaire :

- En offrant des ateliers aux jeunes participants (préparation au marché du travail, sur les substances psychoactives et les drogues de performance etc.).
- En s'alliant aux intervenants qui ont un lien significatif avec les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 408354. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'orientation principale vise l'intégration des jeunes dans la communauté locale:

- En investissant dans le potentiel des générations futures;
- En favorisant la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contribution financière aurait un impact majeur sur la faisabilité du projet allant jusqu'à l'annulation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La TCJGP s'engage dans la promotion du projet CADOS.

La signature visuelle «En partenariat avec» sera apposée sur tous les documents produits par l'organisme pour la promotion des activités et de tous autres projets reliés à la présente convention ou à une entente de partenariat avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mourad BENZIDANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-29

Karine BÉLANGER
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

**Dossier # : 1154399004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder pour 2016, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 659 823 \$ aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec).

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

Accorder pour 2016, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 659 823 \$ aux organismes du PMR (Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec);

ATTENDU QUE chacun de ces organismes a une convention en vigueur jusqu'en 2016;

ATTENDU QUE ces organismes sont responsables de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir ces organismes sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

Il est recommandé :

1. D'accorder, à même le budget de fonctionnement 2016, les contributions suivantes;

- Art Neuf inc. : 27 300 \$
- Association récréative Milton-Parc : 55 000 \$
- Centre Le Beau Voyages inc. : 18 000 \$
- Centre du plateau : 265 615 \$
- Centre Père Sablon : 33 200 \$
- l'Imagerie local des jeunes inc. : 12 500 \$
- Maison des jeunes du Plateau inc. : 12 500 \$

- la Relance des loisirs tout 9 inc. : 142 699 \$
- les YMCA du Québec - succursale du parc : 93 009 \$

2. D'imputer cette dépense totale de 659 823 \$ conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-11-24 10:34

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1154399004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder pour 2016, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 659 823 \$ aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec).

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en sport et en loisir, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé des relations de partenariat avec les organismes suivants:

Organisme	Soutenu financièrement depuis
Art Neuf inc.	1985
Association Récréative Milton-Parc	1996
Centre Le Beau Voyage inc.	2015
Centre du Plateau	1994
Centre Père Sablon	1996
l'Imagerie local des jeunes inc.	1995
Maison des jeunes du Plateau inc.	1995
Relance des loisirs tout 9 inc.	1996
Les YMCA du Québec - Succursale du Parc	1994

De par leur mission, ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLPDS. Ils permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes suivants:

- Jeunesse 2000;
- Activités de loisir;
- Club de vacances;
- Élite sportive;
- Club sportif;

- Maison de jeunes.

En 2012, la Division des sports, loisirs et développement social (DSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a débuté l'évaluation de son offre de service en sport et loisir.

En 2014, un processus renouvelé de plan d'action individuel (PAI) auprès de ses organismes partenaires conventionnés a été implanté. Parallèlement à cette démarche, les partenaires conventionnés en collaboration avec les représentants de la DSLDS, ont développé un plan d'action concerté (PAC) pour mieux orienter les interventions, avoir un impact positif sur l'offre de service et ainsi, améliorer la qualité de vie des ses citoyens.

La démarche pour l'amélioration de l'offre de service comporte un prochain volet, celui de la refonte des programmes de l'arrondissement. Ceux-ci entreront en vigueur en janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0458 - 1er décembre 2014 - Octroi, à même le budget de fonctionnement, d'une contribution totale de 695 232 \$, pour l'année 2015, aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf inc., Association Récréative Milton-Parc, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie local des jeunes inc., Maison des jeunes du Plateau inc., Relance des loisirs tout 9 inc. et Les YMCA du Québec).

CA14 25 0460 - 1er décembre 2014 - Approbation d'un projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, pour l'animation et la surveillance du JMCourt, et octroi d'une contribution financière de 18 000 \$ à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

CA14 250129 - 8 avril 2014 - Approuver un projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. - 1er juillet 2013 au 30 juin 2016 et accorder une contribution financière pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013 - 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Maison de jeunes ».

CA14 25 0128 - 8 avril 2014 - Modification de l'article 6 de la convention intervenue avec l'organisme l'Imagerie local des jeunes inc., afin de bonifier la contribution financière annuelle de 5 000 \$ et qui s'ajoute au montant annuel de 20 000 \$, totalisant une somme de 25 000 \$.

CA13 250348 - 3 septembre 2013 - Approuver un projet de convention avec le Centre Père Sablon - 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Programmes « Club sportif d'élite » et « Club sportif et activités sportives » et accorder une contribution financière pour l'année 2014 de 33 200 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Club sportif d'élite » et « Club sportif et activités sportives ».

CA13 250271 - 2 juillet 2013 - Approuver un projet de convention avec l'Imagerie local des jeunes inc.- 1er juillet 2013 au 30 juin 2016 et accorder une contribution financière pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013 - 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Maison de jeunes ».

CA13 250275 - 2 juillet 2013 - Approuver un projet de convention avec Art Neuf inc. - 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Programme « Activités de loisirs » et accorder une contribution financière pour l'année 2014 de 27 300 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Activités de loisirs ».

CA13 25 0269 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour les

Programmes « Activités de loisirs » et « Clubs de vacances », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 55 000 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

CA13 25 0270 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre du Plateau pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, concernant les Programmes « Activités de loisirs », « Club de vacances » et « Jeunesse 2000 », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 265 615 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs », « Club de vacances » et « Jeunesse 2000 ».

CA13 25 0272 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016, et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013, à même le budget de fonctionnement - Programme « Maison de jeunes ».

CA13 25 0276 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec La Relance des loisirs tout 9 inc., pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour les Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 142 699 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

CA13 25 0277 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016, et octroi d'une contribution financière de 28 409 \$ pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013, à même le budget de fonctionnement - Programme « Jeunesse 2000 ».

DESCRIPTION

L'objet de ce sommaire précise les versements des contributions financières pour l'année 2016 pour chaque organisme partenaire. Les programmes ainsi que le montant des contributions accordées sont identifiés dans le tableau ci-joint.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par le programme « **Activités de loisir** » soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. Les résidents ont ainsi accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

De plus, l'arrondissement s'associe à des organismes à but non lucratif pour offrir à la clientèle jeunesse une alternative aux activités traditionnelles de sports et de loisirs. Les programmes « **Jeunesse 2000** » et « **Maison de jeunes** » permettent aux jeunes de 12 à 18 ans de participer activement au choix, à l'organisation et à la réalisation de leurs activités de loisir. Ces contributions financières permettent aux organismes d'offrir des activités de loisir gratuitement ou à peu de frais à cette clientèle. En proposant des activités de loisir conçues et réalisées « par et pour » les jeunes, ces programmes favorisent le développement de jeunes actifs, critiques et responsables.

Le programme « **Club de vacances** » permet aux jeunes de l'arrondissement de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont encadrées de façon sécuritaire. La contribution financière de l'arrondissement permet aux organismes d'offrir à la population des tarifs accessibles.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal appuie concrètement l'élite sportive de

gymnastique masculine de l'organisme Centre Père Sablon avec les programmes « **Club sportif d'élite** » et « **Club sportif et activités sportives** ». Le club sportif d'élite permet à ses membres de bénéficier d'un encadrement de qualité, sécuritaire et permanent. Il s'agit d'une structure d'accueil reconnue, formant des athlètes d'élite sur le territoire de la Ville de Montréal. Le club sportif d'élite œuvre en priorité au niveau de l'excellence et les athlètes et les entraîneurs qui y évoluent participent régulièrement à des compétitions nationales ou internationales.

Organisme	Mission	Programme	Montant
Art Neuf inc.	Offrir à la clientèle adulte de notre arrondissement des services de loisirs culturels, de formations et de diffusion, tant en arts visuels et dramatiques qu'en musique et fait de sorte que l'intervention soit centrée sur les besoins de l'ensemble des citoyens.	Activités de loisir	27 300,00 \$
		Total Art Neuf inc.	27 300,00 \$
Association Récréative Milton-Parc	Offrir des activités et des opportunités sociales, éducatives, récréatives et sportives aux résidants du quartier.	Activités de loisir	36 189,00 \$
		Club de vacances	18 811,00 \$
		Total Association Récréative Milton- Parc	55 000,00 \$
Centre Le Beau Voyage inc.	Favoriser l'évolution physique, sociale et intellectuelle des adolescent(e)s. En éliminant ou en atténuant l'impact de diverses problématiques sociales auprès des jeunes et de leur famille, tant par l'animation que l'intervention, ils visent à développer l'estime de soi, le sens de l'autonomie et de la responsabilisation.	S/O	18 000 \$
		Total Centre Le Beau Voyage inc.	18 000 \$
Centre du Plateau	Offrir des activités et des opportunités sociales, éducatives, récréatives et sportives aux résidants du quartier.	Activités de loisir	177 316,00 \$
		Club de vacances	31 481,00 \$
		Jeunesse 2000	56 818,00 \$
		Aquatique	0,00 \$
		Total Centre du Plateau	265 615,00 \$
Centre Père Sablon	Offrir aux enfants et aux jeunes de toutes conditions, une programmation d'activités sportives, éducatives et de plein air dans un environnement favorisant l'épanouissement personnel.	Élite sportive	19 900,00 \$
		Club sportif	13 300,00 \$

		Total Centre Père Sablon	33 200,00 \$
l'Imagerie local des jeunes inc.	Offrir aux adolescents un lieu de rencontre, répondre au besoin d'information et les aider dans leur prise en charge par un programme d'activités sportives, socio-culturelles et communautaires.	Maison de jeunes	12 500,00 \$
		Total l'Imagerie local des jeunes inc.	12 500,00 \$
Maison des jeunes du Plateau inc.	Favoriser les différents aspects du développement des jeunes, l'épanouissement et l'actualisation des adolescents et des adolescentes par un programme d'activités sportives, socio-culturelles et communautaires permettant le développement de l'autonomie des jeunes.	Maison de jeunes	12 500,00 \$
		Total Maison des jeunes du Plateau inc.	12 500,00 \$
Relance des loisirs tout 9 inc.	Offrir des activités et des opportunités sociales, éducatives, récréatives et sportives aux résidents du quartier.	Activités de loisir	94 005,50 \$
		Club de vacances	48 693,50 \$
		Total Relance des loisirs tout 9 inc.	142 699,00 \$
Les YMCA du Québec - Succursale du Parc	Contribuer à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit, ainsi qu'au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.	Jeunesse 2000	28 409,00 \$
		Aquatique	64 600,00 \$
		Total Les YMCA du Québec - Succursale du Parc	93 009,00 \$
Total des contributions 2016			659 823,00 \$

JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont partie prenante de l'offre de service municipale en sports et loisirs. Chacun sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût de nouvelles tendances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2016 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires aux versements des contributions financières seront disponibles au budget de la Division des sports, loisirs et

développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité «Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives».

Imputation : 2016

AF-PMR - Budget régulier - PMR-Sports, loisirs et développement sociales - Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives - Contributions à d'autres organismes - Organismes sportifs et récréatifs

2422-0010000-303431-07123-61900-016490-0000 659 823 \$

Art Neuf inc. 27 300 \$
Association récréative Milton-Parc 55 000 \$
Centre Le Beau Voyage inc. 18 000 \$
Centre du plateau 265 615 \$
Centre Père Sablon 33 200 \$
L'Imagerie local des jeunes inc. 12 500 \$
Maison des jeunes du Plateau inc 12 500 \$
La Relance des loisirs tout 9 inc. 142 699 \$
Les YMCA du Québec - succursale du parc 93 009 \$

659 823 \$

Bon de commande : les fonds seront réservés en début d'exercice 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. La signature visuelle «En partenariat avec» sera apposée sur tous les documents produits par les organismes pour la promotion des activités en lien avec le programme financé et de tous autres projets reliés aux présentes conventions ou à d'autre entente de partenariat avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions.
Réalisation et évaluation des programmes.
Évaluation des plans d'actions des organismes partenaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-20

Karine BÉLANGER
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives



Dossier # : 1153945050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 5000 \$ à la Maison de l'Amitié de Montréal pour le développement et l'implantation de son service de prêts d'outils : MA BIBLIOTHÈQUE D'OUTILS.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Maison de l'Amitié de Montréal pour le développement et l'implantation de son service de prêts d'outils : MA BIBLIOTHÈQUE D'OUTILS;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière de 5000 \$ pour le développement et l'implantation de son service de prêts d'outils : MA BIBLIOTHÈQUE D'OUTILS;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-03 11:51

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945050**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 5000 \$ à la Maison de l'Amitié de Montréal pour le développement et l'implantation de son service de prêts d'outils : MA BIBLIOTHÈQUE D'OUTILS.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 5000 \$ à la Maison de l'Amitié de Montréal pour le développement et l'implantation de son service de prêts d'outils : MA BIBLIOTHÈQUE D'OUTILS.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-02

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2000 \$ à l'école Robert-Gravel afin de leur permettre d'offrir aux 200 élèves des 3e et 4e secondaires la chance de suivre gratuitement un stage d'exploration professionnel en milieu du travail.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 2000 \$ à l'école Robert-Gravel afin de leur permettre d'offrir aux 200 élèves des 3e et 4e secondaires la chance de suivre gratuitement un stage d'exploration professionnel en milieu du travail.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 13:26

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2000 \$ à l'école Robert-Gravel afin de leur permettre d'offrir aux 200 élèves des 3e et 4e secondaires la chance de suivre gratuitement un stage d'exploration professionnel en milieu du travail.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 2000 \$ à l'école Robert-Gravel afin de leur permettre d'offrir aux 200 élèves des 3e et 4e secondaires la chance de suivre gratuitement un stage d'exploration professionnel en milieu du travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1500 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour l'enlèvement de graffitis sur la rue Prince-Arthur, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laval.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 1500 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour l'enlèvement de graffitis sur la rue Prince-Arthur, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laval.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 11:36

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1500 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour l'enlèvement de graffitis sur la rue Prince-Arthur, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laval.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 1500 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour l'enlèvement de graffitis sur la rue Prince-Arthur, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laval.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation de deux mini-tournées pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation de deux mini-tournées pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 11:34

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation de deux mini-tournées pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation de deux mini-tournées pour les prestations en résidence pour personnes âgées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 517,39 \$ à Funambules Médias, coopérative de travail pour la diffusion du documentaire « Le Sergent immortel », qui a eu lieu le 21 octobre 2015, à l'Espace La Fontaine, en vue de recueillir des fonds pour le TCRI qui aide à l'accueil de réfugiés et immigrants.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 517,39 \$ à Funambules Médias, coopérative de travail pour la diffusion du documentaire « Le Sergent immortel », qui a eu lieu le 21 octobre 2015, à l'Espace La Fontaine, en vue de recueillir des fonds pour le TCRI qui aide à l'accueil de réfugiés et immigrants.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 13:25

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 517,39 \$ à Funambules Médias, coopérative de travail pour la diffusion du documentaire « Le Sergent immortel », qui a eu lieu le 21 octobre 2015, à l'Espace La Fontaine, en vue de recueillir des fonds pour le TCRI qui aide à l'accueil de réfugiés et immigrants.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 517,39 \$ à Funambules Médias, coopérative de travail pour la diffusion du documentaire « Le Sergent immortel », qui a eu lieu le 21 octobre 2015, à l'Espace La Fontaine, en vue de recueillir des fonds pour le TCRI qui aide à l'accueil de réfugiés et immigrants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$, de manière exceptionnelle et non récurrente, à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. afin de les soutenir dans la coordination de l'accueil de réfugiés et de liaison avec ses partenaires.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$, de manière exceptionnelle et non récurrente, à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. afin de les soutenir dans la coordination de l'accueil de réfugiés et de liaison avec ses partenaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 13:23

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$, de manière exceptionnelle et non récurrente, à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. afin de les soutenir dans la coordination de l'accueil de réfugiés et de liaison avec ses partenaires.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$, de manière exceptionnelle et non récurrente, à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. afin de les soutenir dans la coordination de l'accueil de réfugiés et de liaison avec ses partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 11:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Comité des citoyens du Mile End pour l'impression du document final, résumant les résultats des consultations menées auprès de la population, concernant l'aménagement des abords de la voie ferrée passant au nord du district Mile End.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Comité des citoyens du Mile End pour l'impression du document final, résumant les résultats des consultations menées auprès de la population, concernant l'aménagement des abords de la voie ferrée passant au nord du district Mile End.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 13:28

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945048**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Comité des citoyens du Mile End pour l'impression du document final, résumant les résultats des consultations menées auprès de la population, concernant l'aménagement des abords de la voie ferrée passant au nord du district Mile End.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Comité des citoyens du Mile End pour l'impression du document final, résumant les résultats des consultations menées auprès de la population, concernant l'aménagement des abords de la voie ferrée passant au nord du district Mile End.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ la Société de Saint-Vincent-de-Paul - conférence Santa-Cruz pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 500 \$ la Société de Saint-Vincent-de-Paul - conférence Santa-Cruz pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 13:29

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ la Société de Saint-Vincent-de-Paul - conférence Santa-Cruz pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ la Société de Saint-Vincent-de-Paul - conférence Santa-Cruz pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour un concert de Noël offert gratuitement aux résidants du Plateau Mont-Royal.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour un concert de Noël offert gratuitement aux résidants du Plateau Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 11:38

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945044**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour un concert de Noël offert gratuitement aux résidants du Plateau Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour un concert de Noël offert gratuitement aux résidants du Plateau Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1153945043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 250 \$ à l'organisme « Les Petits frères des pauvres » pour leur soirée bénéfice du 27 novembre 2015.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 250 \$ à l'organisme « Les Petits frères des pauvres » pour leur soirée bénéfice du 27 novembre 2015.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-27 11:37

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153945043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 250 \$ à l'organisme « Les Petits frères des pauvres » pour leur soirée bénéfice du 27 novembre 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 250 \$ à l'organisme « Les Petits frères des pauvres » pour leur soirée bénéfice du 27 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1154689018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 250 \$ au Marché Frontenac pour les aider à tenir une consultation citoyenne auprès des usagers du marché et des citoyens du quartier afin de mieux connaître leurs besoins quant à l'offre de produits offerts.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 250 \$ au Marché Frontenac pour les aider à tenir une consultation citoyenne auprès des usagers du marché et des citoyens du quartier afin de mieux connaître leurs besoins quant à l'offre de produits offerts.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-11-19 16:52

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1154689018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 250 \$ au Marché Frontenac pour les aider à tenir une consultation citoyenne auprès des usagers du marché et des citoyens du quartier afin de mieux connaître leurs besoins quant à l'offre de produits offerts.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 250 \$ au Marché Frontenac pour les aider à tenir une consultation citoyenne auprès des usagers du marché et des citoyens du quartier afin de mieux connaître leurs besoins quant à l'offre de produits offerts.

Le présent dossier vient remplacer le sommaire 1153945039, qui comportait une erreur quant à l'organisme à qui était destiné la contribution financière (Carrefour alimentaire Centre-Sud).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1157056001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 10 695 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

Autoriser un montant de 10 695 000 \$ pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-13 15:57

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1157056001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 10 695 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré de gestion SIMON, les services et arrondissements doivent adapter leurs processus d'affaires. Le système comptable contient désormais les règlements de délégation de pouvoirs qui respectent rigoureusement le niveau d'approbation de chacun des intervenants. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous demandons à ce que soient pré-autorisées les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent les services d'utilité publique ou la facturation interne.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal 2011-02 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés prévoit à l'article 22 que l'attribution d'un contrat de biens et services, excluant les contributions financières et l'autorisation de dépenses sont déléguées :

- au fonctionnaire de niveau A (directeur de l'arrondissement) lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (directeurs des directions de l'arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (chef de division) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D et E (chef de section, régisseur, contremaître) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 1 000 \$ et moins.

Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilités publiques, d'ententes avec le Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) ou le Service de la gestion et de la planification immobilière et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilités publiques et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés pour l'année 2016.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA15 25 0394 : Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2016

Résolution: CA15 25 0298 : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2015

DESCRIPTION

Les dépenses visées par le présent sommaire décisionnel sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : essence, huile diesel, pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique) et téléphonie (utilité publique), facturation immobilière, facturation du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés. L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2016.

JUSTIFICATION

Selon les explications de la charte d'autorisation du système SIMON, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types de dépenses. Afin d'approuver les bons de commande (BC) dans le système comptable, il est souhaitable que le conseil d'arrondissement délègue son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller ou agent en gestion de ressources financières) à cette fin.

Cette façon de faire permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, de simplifier le processus d'émission et d'approbation d'un BC, ce qui accélérera le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant d'autorisation pour chacune des dépenses est réparti par direction dans les postes budgétaires suivants:

Objet	DSA	DDTTP	DCSLPDS	Total
Téléphonie	36 000	30 000	84 800	150 8
Déversement de sols d'excavation	0	268 500	0	268 5
Facturation immobilière	596 800	819 500	2 610 900	4 027 2
Location, entretien et réparation C SP-MRA	10 700	2 167 500	428 600	2 606 8
Électricité & énergie	0	763 100	957 000	1 720 1
Essence et huile diesel	0	714 400	123 400	837 8
Agrégats et matériaux de construction	0	289 600	54 700	344 3
Sels et autres abrasifs	0	452 500	0	452 5
Vêtements, chaussures et accessoires	0	82 100	26 400	108 5
Autres biens non durables	19 700	89 100	69 700	178 5
Total	663 200	5 676 300	4 355 500	10 695 0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives de la Ville et aux lois. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Louise-Hélène LEFEBVRE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Louise-Hélène LEFEBVRE, 13 novembre 2015
Guy OUELLET, 10 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dalila FLEURANT
Agente de gestion de ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2015-11-09

**Dossier # : 1150346002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au fournisseur « Brun Bois» un contrat au montant maximum de 65 558,75 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de mobilier urbain pour l'aménagement de la rue St-Viateur.

La Direction de l'arrondissement recommande la proposition suivante :
OCTROYER UN CONTRAT AU MONTANT MAXIMUM DE 65 558.75 \$ TAXES INCLUSES, À BRUN BOIS, POUR LA CONCEPTION, LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN AU PRIX ET CONDITIONS DE SA SOUMISSION REÇUE LE 16 NOVEMBRE 2015.

ATTENDU QU'il y a eu de nombreuses recherches pour identifier un mobilier distinctif et en accord avec l'environnement et la clientèle du secteur;

ATTENDU QU'il y a une proposition pour des bancs en bois sculpté répondant à nos besoins;

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense au montant maximum de 65 558.75 \$, taxes incluses, pour l'achat de TREIZE BANCS pour les saillies des rues St-Viateur et Esplanade;

D'accorder à Brun Bois un contrat au montant maximum de 65 558.75 \$, taxes incluses, pour la fourniture des treize bancs en bois sculpté;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-02 16:41

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150346002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au fournisseur « Brun Bois» un contrat au montant maximum de 65 558,75 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de mobilier urbain pour l'aménagement de la rue St-Viateur.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a une densité de population très forte. Sur les rues commerciales du quartier, il y a peu de zones de répit, d'espace vert. Le présent projet consiste en l'installation de mobilier design et moderne permettant d'apporter une signature d'avant-garde sur la rue St-Viateur. Ce mobilier sera installé sur des saillies que l'arrondissement a déjà construites au coin des rues St-Viateur et Esplanade. Ces places publiques permettront ainsi aux passants de se reposer, à l'ombre, dans un environnement vert. Cet aménagement participera à la revitalisation commerciale de la rue St-Viateur et permettra aux commerçants et aux citoyens d'animer l'espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mobilier retenu s'intègre dans le style de la clientèle d'artistes et de bohème de cette partie du quartier. Les treize bancs seront en bois, sculptés sur mesure, et seront à eux seuls des oeuvres d'art qui marqueront le paysage urbain de la ville.

JUSTIFICATION

Les différentes petites places publiques que l'arrondissement aménage dans le quartier se voit bénéficier d'un mobilier urbain distinctif, en accord avec l'environnement physique et de la clientèle qui le fréquente. En ce sens, l'aménagement de la rue Fairmount, avec un mobilier coloré, a été un franc succès et est reconnu par tous pour son apport à la revitalisation de ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention de la direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bois utilisé pour la fabrication des bancs proviendra des forêts du Québec et les bancs seront fabriqués par un artisan régional. La finition sera faite avec de l'huile plutôt que des produits vernis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un premier paiement sera fait en 2015, au montant de 33 032.32 \$ pour la conception, l'achat du bois et son séchage.

Un deuxième paiement sera fait en 2016, au montant de 32 526.43 \$ pour la fabrication, le transport et l'installation des bancs.

Les bancs seront installés en mai 2016 au quatre coins des rues St-Viateur et Esplanade.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COLLINS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie COLLINS
Projets spéciaux

Le : 2015-11-23



Dossier # : 1150346003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière pour l'année 2016 - à l'organisme Espace La Fontaine - 30 000 \$

La Direction de l'arrondissement recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE de 30,000 \$ POUR L'ANNÉE 2016 à Espace La Fontaine

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs de l'arrondissement en matière d'offre de restauration et d'animation du chalet restaurant du parc La Fontaine;

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'offre de service au chalet restaurant depuis 2011;

ATTENDU l'entente de partenariat de 3 ans établie en 2014, aux termes de la résolution CA14 25 0392 ;

Il est proposé :

D'accorder une contribution financière de 30 000 \$ pour l'année 2016 à « Espace La Fontaine» afin d'offrir des activités d'animation et d'assurer un service d'accueil et d'information;

D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-12-03 11:30

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150346003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière pour l'année 2016 - à l'organisme Espace La Fontaine - 30 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Espace La Fontaine détient depuis 2011 une convention avec la Ville afin d'offrir des activités de restauration et d'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine. Une convention fut approuvée en 2014 avec l'Espace La Fontaine, pour offrir les services de restauration et d'animation ainsi que comme reconnaissance des services d'accueil et d'information du parc La Fontaine, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2017. L'implication de l'organisme a permis à de nombreux citoyens de bénéficier d'activités d'animation dans le chalet restaurant et de service de restauration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 25 0048 - 8 mars 2011 - Approbation du projet de convention, sans contribution financière, avec l'organisme Espace La Fontaine, à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2014;
CA14 25 0392 - 6 octobre 2014 - Approbation d'un projet de convention, avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2017, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet du parc La Fontaine, et octroi d'une contribution financière pour les années 2104, 2015, 2016 et 2017 de 30 000 \$, à même le budget de fonctionnement .

DESCRIPTION

La convention établit les modalités de partenariat entre la Corporation Espace La Fontaine et l'arrondissement dans la réalisation de leur mission respective. L'arrondissement et la Ville centre a réalisé l'aménagement du restaurant et des espaces culturels et communautaires. En contrepartie, la Corporation Espace La Fontaine réalisera des activités d'animation, offrira des services de restauration, en fera la promotion, verra au bon maintien des lieux, de l'installation et des équipements de l'arrondissement. Espace La Fontaine a aussi comme responsabilité d'accueillir les visiteurs du parc et de leur donner de l'information sur les activités s'y déroulant.

JUSTIFICATION

L'objectif est d'offrir à la population fréquentant le parc un endroit agréable, accueillant et ouvert à tous tout en offrant des services de qualité de restauration et d'animation. Les actions passées, les évaluations effectuées et l'expertise que l'organisme Espace La

Fontaine a développé au fil des ans en font un partenaire responsable. La contribution financière permettra à l'organisme de maintenir l'offre de services auprès de la clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention de la direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution permettra à la clientèle du parc d'avoir accès à des activités diversifiées et de qualité, dans leur quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et se conforme au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un plan d'action a été élaboré afin de mieux atteindre les objectifs de l'organisme et de l'arrondissement tant en terme d'accueil, de restauration que de développement durable. Un comité de suivi permettra de voir à l'atteinte de ces objectifs. Le paiement devra se faire pour le 1er février 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COLLINS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-02

Anne-Marie COLLINS
Projets spéciaux



Dossier # : 1156858027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et d'équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts de réparation sont trop élevés.

AUTORISER LA MISE AU RANCART ET LA VENTE À JUSTE PRIX DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE, DEVENUS HORS D'USAGE OU DONT LES COÛTS DE RÉPARATION SONT TROP ÉLEVÉS.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit remplacer régulièrement des équipements et des véhicules devenus désuets ou hors d'usage.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit s'assurer de disposer de ses actifs à juste prix.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la vente à juste prix de 12 véhicules et 2 équipements ayant dépassés leur durée de vie ou étant devenus hors d'usage;
2. De confier au Centre de services partagés, Service du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) le mandat de retenir le meilleur intermédiaire pour la vente à l'encan;
3. De créditer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-11-24 15:28

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156858027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et d'équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts de réparation sont trop élevés.

CONTENU

CONTEXTE

La gestion des actifs de l'arrondissement passe par la disposition de vieux équipements ou encore des biens dont l'entretien est trop coûteux et injustifié. Le présent dossier vise à épurer nos inventaires et à ne garder que le matériel roulant utile et productif. Une vente par un commissaire priseur s'adresse à un bassin plus grand d'acheteurs de véhicules spécialisés et permet à l'arrondissement d'obtenir un meilleur prix pour les équipements dont il veut se départir.

De ce fait, l'arrondissement doit se départir de véhicules ou d'équipements qui sont devenus désuets ou dont les coûts de réparation sont trop élevés. Selon la procédure mise en place par la décision CA14 25 0344 entérinée le 1er décembre 2014, nous suggérons la disposition des éléments listés en pièces jointes au dossier.

La mise aux enchères des véhicules sera organisée par le Centre de services partagés, Service du matériel roulant et des ateliers (CSP-SMRA).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce dossier vise la mise au rancart et la vente à prix juste de 12 véhicules ainsi que 2 équipements. Il est à noter que l'âge moyenne des appareils visés par ce dossier est de 15 années et la somme des frais de réparation et d'entretien est de 910 386,00\$ pour la période de 2012 à 2015 inclusivement, soit environ 303 462,00\$ par année.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de traiter ce dossier pour les motifs suivants :

- Il est essentiel de fournir une flotte de véhicules récente, adaptée et sécuritaire aux travailleurs;
- Il est nécessaire de faciliter et d'optimiser les opérations par l'entremise d'une flotte de véhicules fonctionnelle et à jour;

- Il est nécessaire de gérer la flotte de l'arrondissement par l'entremise d'une mise au rancart de véhicules et appareils rendus désuets et/ou nécessitant trop de réparations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'opération de mise au rancart élimine un groupe de véhicules et appareils d'un âge moyen pondéré de 15 ans de vie utile. De plus, en se basant sur les frais des trois dernières années, leur mise au rancart éliminera des frais de réparations moyens de 388 465,67 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quand c'est possible, les voitures de fonction servant aux déplacements dans l'arrondissement sont remplacées par des véhicules hybrides. Le fait de mettre au rancart et de vendre ces véhicules à prix juste permet de leur donner une deuxième utilité plutôt que de les éliminer complètement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les opérations de renouvellement et de mise au rancart de la flotte de véhicules de l'arrondissement permettent de :

- Réduire les pertes de temps reliées aux réparations fréquentes des véhicules ayant atteint leur limite de vie utile;
- Réduire les frais d'entretien du parc de véhicule;
- Améliorer l'image de l'arrondissement;
- Épurer les véhicules non utilisés pour libérer les parcs automobiles;
- Optimiser les dépenses reliées au matériels roulant en sélectionnant et disposant les véhicules prêts pour le rancart.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Patrice GUINDON, 24 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux Spécifications D'achats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-18

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et
réfection routière)



Dossier # : 1150482007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2016

Il est recommandé:
D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2016.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-10 18:56

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150482007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2016 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance. En outre, puisque l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne possède pas de salle fixe pour la tenue des séances du conseil, il y a lieu de déterminer par résolution le lieu de ces séances en vertu de l'article 2 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement* (2001-01).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 25 0380 adoptée le 5 novembre 2012 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2013
 Résolution CA13 25 0463 adoptée le 2 décembre 2013 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2014
 Résolution CA14 25 0480 adoptée le 1er décembre 2014 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2015

DESCRIPTION

Au cours de l'année 2016, le conseil d'arrondissement tiendra dix séances ordinaires, conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), à 19 heures, aux dates et endroits suivants :

- Lundi 1er février 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 7 mars 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 4 avril 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 2 mai 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;

- Lundi 6 juin 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 4 juillet 2016, au cinéma l'Excentris, situé au 3536, boulevard Saint-Laurent
- Mardi 6 septembre 2016, au cinéma l'Excentris, situé au 3536, boulevard Saint-Laurent
- Lundi 3 octobre 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 7 novembre 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal;
- Lundi 5 décembre 2016, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal.

Les séances extraordinaires se tiennent à la salle *Plateau Mont-Royal* au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage. Si toutefois le maire d'arrondissement décidait de tenir une séance extraordinaire ailleurs qu'au bureau d'arrondissement, cette séance devrait être précédée d'un avis public indiquant notamment l'endroit où elle se tiendra. Cet avis sera diffusé dans les journaux locaux et affiché au bureau d'arrondissement, au bureau d'accueil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public dans le journal local.
Diffusion sur le site Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce dossier est également conforme à la législation applicable, soit les articles 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), 17 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) et 2 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement* (2001-01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe



Dossier # : 1153842001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2015

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-25 17:23

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1153842001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabell ROSS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-25

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe

**Dossier # : 1152671013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ORDONNANCES - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-11-19 15:17

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1152671013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2014, près de 200 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.*

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et

chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-17

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projets

IDENTIFICATION

Dossier # :1151059009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification à la signalisation - Stationnement interdit excepté corps diplomatiques - Rue Léo-Pariseau

CONTENU

CONTEXTE

Madame Lucie Lavoie, conseillère aux affaires internationales au Bureau Des Relations Internationales de la Ville de Montréal, demande d'ajouter deux espaces de stationnement réservé pour corps diplomatiques à proximité des nouveaux locaux du consulat Général d'Haïti qui seront situés au 300, rue Léo-Pariseau. Le consulat Général d'Haïti dispose actuellement de deux espaces de stationnement réservé sur la rue Stanley dans l'arrondissement Ville-Marie. Dans le cadre du déménagement du consulat Général d'Haïti prévu à la fin du mois d'octobre 2015, Monsieur Kurdy Lareche, consul Chef de Mission demande à la Ville de Montréal l'installation de cette nouvelle zone de stationnement réservé pour corps diplomatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossiers antérieurs:

Implantation de la zone précédente dans l'arrondissement Ville-Marie.
2105275010 - Modification de la signalisation de stationnement sur la rue Léo-Pariseau. Les informations relatives à la signalisation d'arrêt interdit en tout temps ne sont pas disponibles.

DESCRIPTION

Rue Léo-Pariseau :

- Retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 15 mètres sur le côté sud de la rue Léo-Pariseau, immédiatement à l'est de l'avenue du Parc;
- Retirer une zone de stationnement à durée limitée de 15 minutes d'une longueur de 11 mètres située sur le côté sud de la rue Léo-Pariseau, à 15 mètres à l'est de l'avenue du Parc;
- Implanter une zone d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 12 mètres sur le côté sud de la rue Léo-Pariseau, immédiatement à l'est de l'avenue du Parc;

- Implanter une zone de stationnement à durée limitée de 15 minutes d'une longueur de 12 mètres située sur le côté sud de la rue Léo-Pariseau, à 12 mètres à l'est de l'avenue du Parc;
- Implanter une zone de stationnement interdit, excepté pour corps diplomatiques, d'une longueur de 12 mètres, sur le côté sud de la rue Léo-Pariseau, à 24 mètres à l'est de l'avenue du Parc.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal attribue des espaces de stationnement réservé pour corps diplomatiques devant chaque bureau de consulat qui en fait la demande au Bureau Des Relations Internationales de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Les travaux relatifs à la signalisation sont exécutés par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charge inter unité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Déplacement d'un support à vélos situé à l'avant du 300, rue Léo-Pariseau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Transmission de l'information au consulat Général d'Haïti.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie OUELLETTE
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2015-11-25



Dossier # : 1152728010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la révocation de dix permis permettant l'installation de cabines téléphoniques ou de postes de téléphone sur le territoire de l'arrondissement, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ces 10 postes téléphoniques envoyé à Bell Canada

CONSIDÉRANT la demande du Service de police de la Ville de Montréal;
CONSIDÉRANT les articles 6 et 7 du règlement R.R.V.M.,c.C-1 sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande:

D'autoriser la révocation de dix permis permettant l'installation de cabines téléphoniques ou de postes de téléphone sur le territoire de l'arrondissement, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ces 10 postes téléphoniques envoyé à Bell Canada.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-11-24 15:25

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1152728010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la révocation de dix permis permettant l'installation de cabines téléphoniques ou de postes de téléphone sur le territoire de l'arrondissement, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ces 10 postes téléphoniques envoyé à Bell Canada

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, afin d'éviter les transactions de drogues sur le territoire de l'arrondissement et rendre le secteur plus sécuritaire, le retrait de 10 cabines téléphoniques a été demandé.

Des commerces à proximité peuvent dépanner quelqu'un qui voudrait faire un appel. Bell Canada peut également signer des ententes avec des commerçants afin d'y installer un téléphone public à l'intérieur des commerces.

Dans le secteur où se trouve les 10 cabines, la police de quartier a constaté une augmentation des problèmes d'incivilités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

aucune

DESCRIPTION

Le règlement R.R.V.M., c.C-1 sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone stipule;

- Article 6: "Le comité exécutif ou le conseil peut, en tout temps par résolution, révoquer un permis après avoir donné un avis de 30 jours".
- Article 7: "La compagnie doit enlever une cabine ou un poste de téléphone dont le permis est révoqué dans un délai de 15 jours à compter de la date de révocation, à défaut de quoi cette cabine ou ce poste téléphonique peut être enlevé par la Ville aux frais de la compagnie".

Les cabines téléphoniques ou les postes de téléphone à retirer sont situés aux endroits suivants. :

Emplacement	Nombre	Numéro de téléphone
Prince-Arthur S/E Saint-Laurent	3	514 496-0128 / 514 496-0285 / 514 844-8778
Prince-Arthur N/O De Bullion	2	514 843-9216 / 514 496-0087
Face au 155 Prince-Arthur	1	514 496-0105
Prince-Arthur N/O Laval	3	514 843-0218 / 514 843-9247 / 514 842-0990
Saint-Laurent N/E Des Pins	1	514 288-9816

Tel que mentionné dans le règlement, suite à la résolution du conseil, l'avis de 30 jours sera envoyé à Bell Canada.

JUSTIFICATION

À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, afin d'éviter les transactions de drogues sur le territoire de l'arrondissement et rendre le secteur plus sécuritaire, le retrait de ces cabines téléphoniques s'avère nécessaire.

Des commerces à proximité peuvent dépanner quelqu'un qui voudrait faire un appel. Bell Canada peut également signer des ententes avec des commerçants afin d'y installer un téléphone public à l'intérieur des commerces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement tarifaire 2015 de l'arrondissement perçoit 315 \$ par cabine ou poste de téléphone pour l'occupation du domaine public. L'arrondissement sera privé d'un revenu de 3 150 \$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 décembre 2015: envoi de l'avis de 30 jours à Bell Canada

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-19

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1150482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).

Il est recommandé:

D'adopter le règlement 2015-20 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016.*

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-26 16:25

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer toute ou une partie de ses biens, services ou activités. La tarification en question est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2016 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'amorcer la procédure d'adoption du règlement 2015-20 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016* . Ledit règlement remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)*, dont la codification administrative a été jointe en pièce au présent sommaire à titre comparatif. Au même titre, la version modifiée (couleur) du nouveau règlement qui indique les modifications eu égard aux tarifs de 2015 est également jointe comme pièce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0526 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)* - séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

CA13 25 0498 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014 (2013-13)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

CA12 25 0450 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2013 (2012-24)* - séance ordinaire du 3 décembre 2012.

CA11 25 0430 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2012 (2011-25)* - séance extraordinaire du 19 décembre 2011.

CA10 25 0406 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2011 (2010-29)* - séance ordinaire du 6 décembre 2010.

DESCRIPTION

Certains tarifs ont été ajustés tel qu'il appert de la copie du règlement en version modifiée. Les couleurs indiquent les modifications apportées par le nouveau règlement 2015-20.

JUSTIFICATION

L'application des tarifs prévus au nouveau règlement sur les tarifs permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de 2016

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications ne devraient pas avoir d'incidence à la baisse en ce qui concerne les objectifs de recettes prévus au budget de 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement 2015-20 déposé au conseil ordinaire du 7 décembre 2015;
Adoption de ce règlement lors d'un conseil extraordinaire subséquent;
Avis public dans le journal Le Plateau et entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-26

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les citoyens des Communications et du Greffe



Dossier # : 1150294003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-22) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse et d'un placottoir.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2015-22) AFIN DE BONIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION D'UN CAFÉ-TERRASSE ET D'UN PLACOTTOIR.

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public relative à un café-terrasse et un placottoir;

Il est recommandé :

De donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-22);

D'adopter le règlement intitulé le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-22).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-11-30 11:43

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150294003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-22) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse et d'un placottoir.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'hiver et du printemps 2015, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté deux règlements afin de clarifier les normes d'implantation et d'aménagement des cafés-terrasses et des placottoirs. Suite à la mise en application de ces modifications réglementaires à l'été 2015, l'arrondissement désire apporter des ajustements afin de clarifier et bonifier certaines dispositions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0084 (1156749001) du 2 mars 2015: Adoption du règlement 2015-03 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.

CA15 25 0170 (1156749002) du 13 avril 2015 : Adoption du règlement 2015-07 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placottoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs.

DESCRIPTION

Il est proposé pour l'implantation et l'aménagement d'un café terrasse:

- § De permettre un dégagement de 10 mm au lieu de 500 mm, entre un fût de lampadaire ou d'un feu de circulation et l'installation;
- § De préciser la hauteur des végétaux dans les bacs de protection;
- § De spécifier la hauteur maximale des végétaux selon l'emplacement de l'installation;
- § De permettre l'utilisation de lattes de plastique recyclé pour le plancher des installations;
- § De préciser les normes pour l'installation d'une plate-forme située, en totalité, sur une voie réservée au stationnement;

- § De préciser que seulement, les parasols et le plancher de l'installation peuvent contenir des composantes faites de PVC;
- § D'interdire d'attacher, de cadenasser ou d'appuyer tout élément de l'installation à un arbre.

Il est proposé pour l'implantation et l'aménagement d'un placotter:

- § De permettre l'utilisation de lattes de plastique recyclé pour constituer une plate-forme;
- § De retirer l'exigence d'inclure un ou des dépôts de matières recyclables à l'installation.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public afin :

- § De contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public
- § D'assouplir certaines dispositions tout en assurant la sécurité des usagers, ainsi que la qualité fonctionnelle et esthétique des installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 décembre 2015 (séance ordinaire du conseil) : Avis de motion
Janvier 2016 (séance ordinaire du conseil à déterminer) : Adoption du règlement 2015-22
Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie-Anne GARON
Chef d'équipe - Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1150311007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23)

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-11 09:03

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1150311007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 347 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil d'agglomération , le 19 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843005, résolution CG15 0660.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil municipal, le 17 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843004, résolution CM15 1282.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2016-2018, le 31 août 2015, sommaire décisionnel 1150311004, résolution CA15 25 0338.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 555 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2010-23), le 7 février 2011, sommaire décisionnel 1100311003, résolution CA11 25 0018.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2011-08), le 13 juin 2011, sommaire décisionnel 1110311003, résolution CA11 25 0192.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 840 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2011-16), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1100311006, résolution CA11 25 0406.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2014-24), le 1 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311006, résolution CA14 25 0489.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 1 347 000 \$, afin de financer les travaux de protection des immeubles de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels et les travaux de réfection.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 1 347 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2016-2018 non couvert par les règlements 2010-23, 2011-08, 2011-16 et 2014-24 soit;

Budget PTI du projet : 42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs			
66180 - Programme de protection des bâtiments			
	(en milliers de \$)		
	2016	2017	2018
Aréna Mont-Royal - Mise aux normes - Travaux	20 \$	500 \$	1 154 \$
Casernes 26 - 3e étage - Salle multifonctionn. - Réaménagement	410 \$		
Divers immeubles - Programme de réfection	775 \$	500 \$	300 \$
Divers projets	112 \$		
Total 2016 et 2017 :		2 317 \$	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2016 et 2017 :	2 317 \$
Règlement d'emprunt 2010-23 :	555 \$
Règlement d'emprunt 2011-08 :	300 \$
Règlement d'emprunt 2011-16 :	840 \$
Règlement d'emprunt 2014-24 :	586 \$
Portion utilisée en 2015 ou avant :	-1 311 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	970 \$
Règlement d'emprunt requis pour 2016 et 2017 :	1 347 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans la réfection des immeubles et afin de réaliser complètement le PTI 2016-2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
Avis public de la tenue d'un registre;
Tenue d'un registre conformément à la loi;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA

Le : 2015-11-06

Conseiller en gestion de ressources financières Chef de division



Dossier # : 1150311008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24)

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-11 09:03

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150311008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 581 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil d'agglomération , le 19 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843005, résolution CG15 0660.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 par le conseil municipal, le 17 novembre 2015, sommaire décisionnel 1153843004, résolution CM15 1282.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2016-2018, le 31 août 2015, sommaire décisionnel 1150311004, résolution CA15 25 0338.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 685 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2007-24), le 14 février 2008, sommaire décisionnel 1070311011, résolution CA08 25 0018.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 695 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et artères commerciales (2009-19), le 8 février 2010, sommaire décisionnel 1090311010, résolution CA10 25 0015.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 214 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et artères commerciales (2010-24), le 7 février 2011, sommaire décisionnel 110311004, résolution CA11 25 0019.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 2 810 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2011-17), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1110311007, résolution CA11 25 0403.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 5 380 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2012-21), le 5 novembre 2012, sommaire

décisionnel 1120311003, résolution CA12 25 0394.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2013-16), le 16 décembre 2013, sommaire décisionnel 1133943001, résolution CA13 25 0500.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 529 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2014-26), le 17 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311008, résolution CA14 25 0530.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 581 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement. Les principales activités sont : les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation et le revêtement des chaussées, la reconstruction des trottoirs et bordures, l'éclairage de rue, les travaux corrélatifs et les interventions reliées à la réalisation des travaux et le réaménagement géométrique routier.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement des dits projets d'immobilisations PTI reliés au programme de réfection routière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 581 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2016-2018 non couvert par les règlements 2007-24, 2009-19, 2010-24, 2011-17, 2012-21, 2013-16 et 2014-26 soit;

Budget PTI des projets : 50020 - Programme de réaménagement des infrastructures 55735 - Programme de réfection routière 66183 - Développement St-Viateur			
	(en milliers de \$)		
	2016	2017	2018
Diverses réaménagement géométrique	500 \$		
Place Gérald Godin - Réaménagement	230 \$	1 305 \$	1 305 \$
Diverses rues - Programme de réfection routière en régie	600 \$	600 \$	600 \$
Diverses rues - Saillies 2015-2016	1 370 \$		
Secteur St-Viateur - Requalification - Honor. profess. - Phase 4	80 \$		
Divers projets	507 \$		
Total 2016 et 2017 :		<u>5 192 \$</u>	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2016 et 2017 :	5 192 \$
Règlement d'emprunt 2007-24 :	1 685 \$
Règlement d'emprunt 2009-19 :	3 695 \$
Règlement d'emprunt 2010-24 :	3 214 \$
Règlement d'emprunt 2011-17 :	2 810 \$
Règlement d'emprunt 2012-21 :	5 380 \$
Règlement d'emprunt 2013-16 :	3 000 \$
Règlement d'emprunt 2014-26 :	529 \$
Portion utilisée en 2015 ou avant :	-15 702 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	<u>4 611 \$</u>
Règlement d'emprunt requis pour 2016 et 2017 :	<u><u>581 \$</u></u>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réfection routière et afin de réaliser complètement le PTI 2016-2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET
Conseiller en gestion de ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2015-11-06

**Dossier # : 1152583002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de ne plus autoriser certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels au rez-de-chaussée de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville (01-277-79)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

AVIS DE MOTION RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE NE PLUS AUTORISER CERTAINS USAGES DE LA FAMILLE ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST, ENTRE LES RUES CARTIER ET D'IBERVILLE.

VU l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU les articles 113 et 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite prévenir, à court terme, l'ajout de nouvelles garderies ou écoles dans les locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments de l'avenue du Mont-Royal Est dans le secteur d'emplois du Plateau Est;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser l'occupation des locaux situés au rez-de-chaussée par des établissements de vente au détail et de services pouvant davantage contribuer au dynamisme commercial de l'artère;

Il est recommandé:

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, d'une modification au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) afin de ne plus autoriser, dans les locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville (zones 0462, 0474, 0532 et 0543), les usages de la famille équipements collectifs et institutionnels suivants: école primaire et préscolaire, école secondaire et garderie.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-11-30 09:04

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1152583002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de ne plus autoriser certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels au rez-de-chaussée de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville (01-277-79)

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 juin 2014, est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) qui identifie comme « secteur de planification détaillée de portée locale » le secteur d'emplois du Plateau Est, dont fait partie l'extrémité est de l'avenue du Mont-Royal dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le Plan d'urbanisme fixe comme balises d'aménagement, entre autres, d'y revoir les usages afin d'assurer la cohabitation harmonieuse d'une mixité de fonctions répondant aux besoins des entreprises, des travailleurs et des résidents du secteur et d'assurer une desserte locale pour la clientèle du secteur.

Depuis, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a amorcé une démarche d'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur d'emplois du Plateau Est, dont la procédure d'adoption devrait débiter vers la fin de l'hiver 2016. Ce PPU proposera de réviser les usages autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments des artères commerciales du secteur concerné, principalement de l'avenue du Mont-Royal Est, de manière à favoriser ceux pouvant contribuer à leur vitalité et à l'animation du domaine public.

Le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) autorise actuellement, dans les secteurs bordant l'avenue du Mont-Royal Est, des établissements de vente au détail et de services en secteurs de moyenne intensité commerciale (catégorie C.4) et, incidemment, des établissements répondant à des besoins courants en secteur résidentiel (catégorie C.1(1)) et des établissements autorisés en faible intensité commerciale (catégorie C.2), de même que des logements aux étages supérieurs au rez-de-chaussée (catégorie H). Dans la partie à l'est des rues Messier (côté nord) et Fullum (côté sud), sont également autorisées des activités industrielles légères de fabrication, d'assemblage, de traitement, etc., aux étages supérieurs (catégorie I.1).

En vertu de la catégorie C.4, sont aussi autorisés les usages de la famille équipements collectifs et institutionnels suivants, et ce, y compris au rez-de-chaussée:

- activité communautaire ou socioculturelle;
- bibliothèque;
- école primaire et préscolaire;

- école secondaire;
- établissement culturel, tel lieu de culte et couvent;
- garderie;
- maison de la culture;
- musée;
- poste de police de quartier.

Les écoles et les garderies contribuent peu ou pas à la vitalité commerciale recherchée. Ces équipements génèrent des activités plutôt ponctuelles, concentrées à des heures précises de la journée (tôt le matin et en fin d'après-midi), sans retombées véritables pour les commerces et les services environnants. Il s'agit d'établissements autonomes, parfois aussi physiquement coupés de la rue (stores ou rideaux fermés, absence d'activités sur rue, etc.). Or, le simple tronçon de l'avenue du Mont-Royal Est compris entre les rues Fullum et Chapleau compte déjà quatre garderies occupant des espaces au rez-de-chaussée (voir document joint).

Le risque réel que, notamment, une nouvelle garderie puisse s'établir dans ce secteur à court terme, avant la finalisation de l'exercice d'analyse réglementaire qui suivra l'entrée en vigueur du PPU, compromettant ainsi les objectifs poursuivis, justifie la modification proposée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0646 (1142583001) - 16 juin 2014: Adoption, sans changement, du règlement 04-047-151 intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, relatif au secteur d'emplois du Plateau Est.

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* afin de ne plus autoriser, dans les locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville (zones 0462, 0474, 0532 et 0543), les usages de la famille équipements collectifs et institutionnels suivants:

- école primaire et préscolaire;
- école secondaire;
- garderie.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de donner avis de motion pour les motifs suivants:

- prévenir, à court terme, l'ajout de nouvelles garderies ou écoles dans les locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments de l'avenue du Mont-Royal Est dans le secteur d'emplois du Plateau Est;
- favoriser l'occupation des locaux situés au rez-de-chaussée par des établissements de vente au détail et de services pouvant contribuer davantage au dynamisme commercial de l'avenue du Mont-Royal Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'atteinte de l'objectif d'une plus grande diversité dans l'offre commerciale et de services, notamment de proximité, sur ce tronçon de l'avenue du Mont-Royal Est contribuera au développement d'un quartier plus durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun certificat d'occupation ne pourra être émis pour une école primaire et préscolaire, une école secondaire ou une garderie dans les zones 0462, 0474, 0532 et 0543. Celles existantes bénéficieront cependant de droits acquis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente démarche de modification réglementaire est susceptible d'approbation référendaire.

- **7 décembre 2015:** Avis de motion.
- Étapes subséquentes à déterminer.

Les avis publics relatifs au présent dossier pourront être publiés dans le journal *Le Plateau* .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane MORIN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-30

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1156656011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-17) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT (2015-17) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CARREFOUR DU PLATEAU MONT-ROYAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a procédé, le 29 septembre 2015, à l'adoption de son budget 2016 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial, numéro 2004-16;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour l'année 2016 doit atteindre 785 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2016, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal;

Il est proposé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-10-13 14:20

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-17) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :
Service des finances , Direction des revenus (Maxime VERRET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-17) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis la constitution de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal en 1984 et jusqu'à l'année 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.

De 2004 à 2015, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, se chiffre à 1 349 665,67 \$. Pour financer ce budget,

la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 785 000 \$.
Les SDC utilisent comme base de cotisation la valeur foncière du local commercial, mais d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'affaires et sa superficie.

Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint en novembre à l'addenda de ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 29 septembre 2015, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2015, le budget 2016 de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 58,2 % de ses revenus anticipés pour l'année 2016. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement commercial inopérante en 2016 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assumées par le secrétaire de l'arrondissement, selon les obligations prévues au *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 novembre 2015 : avis de motion;
7 décembre 2015 : adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-07

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1156656012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-18) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT (2015-18) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a procédé, le 6 septembre 2015, à l'adoption de son budget 2016 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial, numéro 2004-16;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour l'année 2016 doit atteindre 570 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2016, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent;

Il est proposé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-18) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :
Service des finances , Direction des revenus (Maxime VERRET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-18) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*. En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)* et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis la constitution de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en 2000, et jusqu'en 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.

De 2004 à 2015, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, se chiffre à 895 600 \$. Pour financer

ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 570 000 \$.
Les SDC utilisent comme base de cotisation la valeur foncière du local commercial, mais d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'affaires et sa superficie.

Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint en novembre à l'addenda de ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a tenu une assemblée générale, le 6 septembre 2015, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2015, le budget 2016 de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 63,6 % de ses revenus anticipés pour l'année 2016. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2016 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assumées par le secrétaire de l'arrondissement, selon les obligations prévues au *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 novembre 2015 : avis de motion;
7 décembre 2015 : adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-07

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1156656013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-19) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT (2015-19) PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PIGNONS RUE SAINT-DENIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 24 septembre 2015, à l'adoption de son budget 2016 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial, numéro 2004-16;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2016 doit atteindre 200 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2016, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;

Il est proposé :

DE DONNER avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-19) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :
Service des finances , Direction des revenus (Maxime VERRET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1156656013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement (2015-19) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et décret de cotisation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis la création de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis en 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé les budgets annuels de la SDC.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, se chiffre à 496 446 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 200 000 \$. Les SDC utilisent comme base de cotisation la valeur foncière du local commercial, mais

d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'affaires et sa superficie.

Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint en novembre à l'addenda de ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a tenu une assemblée générale, le 22 septembre 2015, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2015, le budget 2016 de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 40,3 % ses revenus anticipés pour l'année 2016. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2016 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assumée par le secrétaire de l'arrondissement, selon les obligations prévues au *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 novembre 2015 : avis de motion;
7 décembre 2015 : adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-07

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1150691005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Démolition d'une ancienne dépendance et agrandissement à des fins résidentielles du bâtiment sis aux 3518 à 3530, rue Durocher en dérogeant au nombre maximal de logements autorisé

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - DÉMOLITION DE L'ANCIENNE DÉPENDANCE ET AGRANDISSEMENT À DES FINS RÉSIDENIELLES DU BÂTIMENT SIS AUX 3518 À 3530, RUE DUROCHER, ET CE, EN DÉROGEANT AU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS AUTORISÉ.

ATTENDU QUE la démolition de l'ancienne dépendance, fortement transformée et en très mauvais état, permettrait la réalisation d'un projet de densification résidentielle à une distance de marche du centre-ville, de deux campus universitaires et d'une station de métro;

ATTENDU QUE le projet offre des typologies variées ainsi que des espaces extérieurs privatifs et collectifs ce qui compenserait la petite dimension des logements;

ATTENDU QU'en éliminant un stationnement en surface, le projet permettrait de réduire les surfaces imperméables sur le site et contribuera à la lutte aux îlots de chaleur;

ATTENDU QUE l'aménagement des logements autour d'une grande cour paysagée minimiserait l'impact de bruit sur le voisinage compte tenu de la clientèle projetée;

ATTENDU QU'en conformité avec la nouvelle politique locale, le requérant s'engage à contribuer au fonds d'inclusion de logements abordables de l'arrondissement;

ATTENDU QU'à la séance du 19 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet;

ATTENDU QUE le concept architectural et paysager du projet sera évalué dans une phase ultérieure par la procédure édictée en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA).

Il est recommandé:

Autoriser la démolition de l'ancienne dépendance et l'agrandissement du bâtiment sis aux 3518 à 3530, rue Durocher, et ce, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- qu'un maximum de 26 nouveaux logements soit autorisé;
- que les 4 logements en façade soient aménagés sur deux niveaux soit le rez-de-chaussée et le sous-sol avec des entrées et des escaliers distincts sur la rue Durocher pour les 3 unités en retrait;
- que tous les logements du 3^e niveau soient dotés de mezzanines;
- que l'implantation de l'immeuble soit conçue autour d'une cour paysagée d'une dimension minimale de 200 m²;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet accompagne la demande de permis de transformation;
- qu'une plaque commémorative témoignant de l'ancienne maison Desbarats et sa dépendance soit préparée par un expert en patrimoine et installée d'une manière clairement visible de la voie publique;
- qu'au moins 62 unités de stationnement de vélo soient aménagées, dont au moins 46 unités à l'intérieur du bâtiment;
- qu'aucune terrasse commune ne soit aménagée sur un toit;
- que la demande de démolition de l'ancienne dépendance soit accompagnée de la demande de permis de transformation pour le projet d'agrandissement;
- que la démolition de l'ancienne dépendance soit effectuée dans les 6 mois suivant l'émission du permis de transformation;
- que la construction du projet d'agrandissement soit débutée dans les 12 mois suivant l'émission du permis de transformation;

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- une attention particulière doit être portée dans la conception et le choix de matériaux des cages d'escalier dans la cour afin de minimiser les vibrations et le bruit de cette structure pour les résidents;
- une légèreté et une clarté doit être recherchées dans le traitement des colonnes supportant les coursives dans la cour intérieure.

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 25 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 1er septembre 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-06-22 13:27

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Démolition d'une ancienne dépendance et agrandissement à des fins résidentielles du bâtiment sis aux 3518 à 3530, rue Durocher en dérogeant au nombre maximal de logements autorisé

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande propose la démolition d'une ancienne dépendance et l'agrandissement de l'immeuble existant situé aux 3518 à 3530, rue Durocher, entre les rues Milton et Prince-Arthur. Le projet vise à ajouter 26 logements aux 36 existants, ce qui déroge au nombre maximal de 36 logements autorisé au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-277, art. 121)*.

Démolition de l'ancienne dépendance

En 2013, le comité exécutif a adopté une résolution prenant acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial des lieux. Selon l'énoncé, l'intérêt patrimonial du site repose sur la valeur historique de la dépendance construite en 1900 en fond de lot comme garage et comportant un logement à l'étage. Érigée derrière la maison Desbarats construite en 1887 et démolie en 1952-1953, la dépendance (*Coach House*) témoigne du développement du secteur Milton-Parc composé à la fin du XIX^e siècle de nombreuses maisons bourgeoises de l'architecture victorienne. Toutefois, la démolition se justifie par le fait que le bâtiment principal a été démoli et que la dépendance a été fortement transformée au cours des années et qu'elle est en mauvais état, tel que démontré dans l'étude de recherche documentaire préparée par Louis Brillant en date du 28 février 2013.

Projet d'agrandissement

Le projet d'agrandissement, qui remplace une aire de stationnement extérieure pour véhicules automobiles de 23 unités, comporte trois étages plus mezzanines implanté autour d'une grande cour paysagée. Tous les logements auraient un accès distinct de l'extérieur. Pour les logements aux étages supérieurs, cet accès se ferait à partir d'un système de coursives dans la cour. Tandis qu'aucun stationnement automobile n'est prévu, le projet prévoit l'aménagement de 46 unités de stationnement de vélo intérieures et 16 extérieures, ce qui représente un ratio d'une unité par logement. Localisé à proximité de deux universités, le projet vise principalement une clientèle d'étudiants.

Le projet déposé à l'origine a été révisé afin d'améliorer son intégration au milieu ainsi que la qualité des logements par :

- l'enlèvement des cours anglaises en façade en les remplaçant par des entrées et escaliers distincts;
- l'élimination des logements en sous-sol donnant sur la rue Durocher en créant des logements sur deux niveaux;
- l'ajout de mezzanines pour tous les logements au troisième étage;
- l'installation d'une plaque commémorative témoignant la présence de l'ancienne maison Desbarats et sa dépendance;
- l'élimination de la terrasse commune proposée sur l'immeuble existant.

À la séance du 19 mai 2015, le CCU a émis un avis favorable au projet révisé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1108 : Résolution adoptée le 31 juillet 2013 par le comité exécutif de la Ville à l'effet de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial (voir copie en pièces jointes).

DESCRIPTION

Autoriser la démolition de l'ancienne dépendance et l'agrandissement du bâtiment sis aux 3518 à 3530, rue Durocher, et ce, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- qu'un maximum de 26 nouveaux logements soit autorisé;
- que les 4 logements en façade soient aménagés sur deux niveaux soit le rez-de-chaussée et le sous-sol avec des entrées et des escaliers distincts sur la rue Durocher pour les 3 unités en retrait;
- que tous les logements du 3^e niveau soient dotés de mezzanines;
- que l'implantation de l'immeuble soit conçue autour d'une cour paysagée d'une dimension minimale de 200 m²;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet accompagne la demande de permis de transformation;
- qu'une plaque commémorative témoignant de l'ancienne maison Desbarats et sa dépendance soit préparée par un expert en patrimoine et installée d'une manière clairement visible de la voie publique;
- qu'au moins 62 unités de stationnement de vélo soient aménagées, dont au moins 46 unités à l'intérieur du bâtiment;
- qu'aucune terrasse commune ne soit aménagée sur un toit;
- que la demande de démolition de l'ancienne dépendance soit accompagnée de la demande de permis de transformation pour le projet d'agrandissement;
- que la démolition de l'ancienne dépendance soit effectuée dans les 6 mois suivant l'émission du permis de transformation;
- que la construction du projet d'agrandissement soit débutée dans les 12 mois suivant l'émission du permis de transformation;
- qu'une garantie bancaire au montant de 25 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;
- qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - une attention particulière doit être portée dans la conception et le choix de matériaux des cages d'escalier dans la cour afin de minimiser les vibrations et le bruit de cette structure pour les résidents;

- une légèreté et une clarté doivent être recherchées dans le traitement des colonnes supportant les coursives dans la cour intérieure.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- la démolition de l'ancienne dépendance, fortement transformée et en très mauvais état, permettrait la réalisation d'un projet de densification résidentielle à une distance de marche du centre-ville, de deux campus universitaires et d'une station de métro;
- le projet offre des typologies variées ainsi que des espaces extérieurs privatifs et collectifs ce qui compenserait la petite dimension des logements;
- en éliminant un stationnement en surface, le projet permettrait de réduire les surfaces imperméables sur le site et contribuera à la lutte aux îlots de chaleur;
- l'aménagement des logements autour d'une grande cour paysagée minimiserait l'impact de bruit sur le voisinage compte tenu de la clientèle projetée;
- en conformité avec la nouvelle politique locale, le requérant s'engage à contribuer au fonds d'inclusion de logements abordables de l'arrondissement;
- à la séance du 19 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet;
- le concept architectural et paysager du projet sera évalué dans une phase ultérieure par la procédure édictée en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le requérant s'engage à verser des fonds à l'arrondissement en conformité avec :

- le Règlement 12-049 exigeant des frais de parcs pour un projet de transformation d'un bâtiment qui a pour effet de créer plus de deux logements;
- la Politique locale de l'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant une densification résidentielle et la disparition d'une aire de stationnement extérieur de 23 unités, le projet s'inscrit dans une logique de verdissement et contribuerait à la réduction des îlots de chaleur urbains, en lien avec des objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

- **6 juillet 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Septembre 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **1 septembre 2015** : Assemblée publique de consultation;
- **8 septembre 2015** : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- **Septembre 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- **5 octobre 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-19

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme du patrimoine
et des services aux entreprises

**Dossier # : 1150691008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage « habitation d'un seul logement » sur le lot 2 317 074

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'USAGE « HABITATION D'UN SEUL LOGEMENT » SUR LE LOT 2 317 074

ATTENDU la présence de plusieurs typologies résidentielles dans le secteur, incluant des bâtiments abritant un seul logement;

ATTENDU l'opportunité d'offrir un logement de grande dimension, favorisant l'établissement ou le maintien d'une famille dans l'arrondissement;

ATTENDU le faible impact du projet sur le voisinage;

ATTENDU QU'à la séance du 8 septembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la réduction du nombre de logements sur ce site;

ATTENDU QUE le concept architectural et paysager du projet sera évalué dans une phase ultérieure par la procédure édictée en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA).

Il est recommandé:

D'autoriser l'usage « habitation d'un seul logement » sur le lot 2 317 074, et ce, en dérogation aux usages prescrits à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes:

- qu'au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre minimal de 10 cm mesuré à une hauteur de 1,8 m soient plantés dans la cour arrière;
- qu'un toit vert soit aménagé en avant de la partie la plus avancée de la mezzanine;
- que le revêtement de sol de l'aire de stationnement soit en pavé alvéolaire;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet, préparé par un architecte paysagiste, accompagne la demande de permis de construction.

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- que la composition et la matérialité de la façade expriment la nouvelle typologie unifamiliale, avec un langage contemporain, en continuité avec les interventions proposées à l'arrière;
- que les interventions à l'arrière comportent un alignement harmonieux des ouvertures, ainsi qu'un dialogue sensible avec les bâtiments voisins;
- que la clôture extérieure à l'arrière ne soit pas opaque, permettant de créer des liens visuels pour assurer une meilleure relation entre la cour et la ruelle.

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 10 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux, y compris les conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avec la demande de permis de construction;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1) au mardi 27 octobre 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-09-16 17:23

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION **Dossier # :1150691008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage « habitation d'un seul logement » sur le lot 2 317 074

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 5 octobre 2015, le comité d'étude des demandes de démolition a accepté la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble visé à la condition « que la façade existante soit conservée ».

Or, à l'encontre de cette décision, la résolution du présent PPCMOI décrète qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le critère d'évaluation suivant s'applique :

« que la composition et la matérialité de la façade expriment la nouvelle typologie unifamiliale, avec un langage contemporain, en continuité avec les interventions proposées à l'arrière. ».

Afin de s'aligner avec la décision du comité d'étude des demandes de démolition, la Direction recommande de retirer ce critère de la présente résolution. Cette modification proposée à la résolution a été présentée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 octobre 2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage « habitation d'un seul logement » sur le lot 2 317 074

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (2003-08) (PPCMOI), un projet de construction d'un bâtiment unifamilial, et ce, en dérogation aux usages prescrits à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) qui exige un minimum de 2 logements par bâtiment. L'emplacement est situé aux 4295-4297, rue De Brébeuf, entre la rue Marie-Anne Est et l'avenue Bureau.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 2 étages avec une mezzanine en retrait de la façade, ainsi qu'une terrasse au toit. Destiné à accueillir une famille, le bâtiment comporte plusieurs chambres à coucher. Le taux d'implantation de 53,5 % permet l'aménagement d'une cour paysagée avec, entre autres, la plantation de 2 arbres, ainsi qu'une unité de stationnement extérieur pour automobile.

Le projet initial visait la transformation d'un duplex en un seul logement, avec un agrandissement vers l'arrière, le tout conformément à la réglementation en vigueur. Cependant, les travaux, effectués sans permis ont eu pour effet la démolition de plus que 40 % des éléments porteurs du bâtiment constituant ainsi une démolition complète selon le *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19). Pour cette raison, bien que la façade et certaines parties des murs et de la toiture soient conservées, le projet est traité comme une nouvelle construction.

Le projet déroge donc désormais au Règlement d'urbanisme puisque, selon l'article 135, le nombre de logements dans un bâtiment de 2 logements peut être réduit seulement dans le cas d'un bâtiment existant le 16 mars 1995, ce qui, avec l'ampleur de la présente démolition, ne peut plus s'appliquer.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'un immeuble comprenant des logements, selon l'article 5 du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19), la demande de démolition sera soumise pour étude au comité de démolition, ne pouvant pas faire partie intégrante de la présente résolution en vertu du Règlement sur les PPCMOI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser l'usage « habitation d'un seul logement » sur le lot 2 317 074, et ce, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes:

- qu'au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre minimal de 10 cm mesuré à une hauteur de 1,8 m soient plantés dans la cour arrière;
- qu'un toit vert soit aménagé en avant de la partie la plus avancée de la mezzanine;
- que le revêtement de sol de l'aire de stationnement soit en pavé alvéolaire;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet, préparé par un architecte paysagiste, accompagne la demande de permis de construction;
- qu'une garantie bancaire au montant de 10 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux, y compris les conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avec la demande du permis de construction;
- qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - que la composition et la matérialité de la façade expriment la nouvelle typologie unifamiliale, avec un langage contemporain, en continuité avec les interventions proposées à l'arrière;
 - que les interventions à l'arrière comportent un alignement harmonieux des ouvertures, ainsi qu'un dialogue sensible avec les bâtiments voisins;
 - que la clôture extérieure à l'arrière ne soit pas opaque, permettant de créer des liens visuels pour assurer une meilleure relation entre la cour et la ruelle.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants:

- la présence de plusieurs typologies résidentielles dans le secteur, incluant des bâtiments abritant un seul logement;
- l'opportunité d'offrir un logement de grande dimension, favorisant l'établissement ou le maintien d'une famille dans l'arrondissement;
- le faible impact du projet sur le voisinage;
- à la séance du 8 septembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la réduction du nombre de logements sur ce site;
- le concept architectural et paysager du projet sera évalué dans une phase ultérieure par la procédure édictée en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet de construire un logement pour famille conformément aux objectifs de la *Politique familiale de Montréal et le Plan de fidélisation des familles 2014-2017* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **5 octobre 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Octobre 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **27 octobre 2015** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-15

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1156652009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement de portes, le rehaussement du fascia et l'installation d'un groupe de persiennes de ventilation sur le bâtiment situé au 495, rue Gilford (Métro Laurier édicule sud), et ce, en dérogeant aux règles de préservation des composantes architecturales d'origine et d'emplacement des équipements mécaniques.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT DE PORTES, LE REHAUSSEMENT DU FASCIA ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE DE PERSIENNES DE VENTILATION SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 495, RUE GILFORD (MÉTRO LAURIER ÉDICULE SUD), ET CE, EN DÉROGEANT AUX RÈGLES DE PRÉSERVATION DES COMPOSANTES ARCHITECTURALES D'ORIGINE ET D'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES.

ATTENDU QUE les persiennes actuellement en place ne répondent pas aux besoins de ventilation d'urgence, découlant de la norme NFPA 130;

ATTENDU QUE l'option retenue permet de préserver une bonne partie de l'éclairage naturel perceptible dans la zone d'attente pour les autobus et amène le moins d'impact au niveau de l'architecture;

ATTENDU QUE la localisation actuelle des persiennes, au-dessus des portes, engendre des problèmes d'entretien en plus que l'épaisseur des équipements obstrue en partie les lanterneaux au toit et ferme visuellement le bâtiment sur la rue;

ATTENDU QUE les portes papillon proposées permettent une accessibilité aisée à la station et sont caractéristiques du métro montréalais;

ATTENDU QUE le rehaussement du fascia du toit, fait de façon minimaliste et composé du matériau existant, est justifiable pour des raisons d'étanchéité de la toiture;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec conditions à la présente demande lors de sa séance du 6 octobre 2015.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, le remplacement de portes, le rehaussement du fascia et l'installation d'un groupe de persiennes de ventilation sur le bâtiment situé au 495, rue Gilford (Métro Laurier édicule sud), et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) ainsi qu'aux articles 423.2 et 423.3 (emplacement des équipements mécaniques) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Qu'un seul groupe de persiennes de ventilation soit autorisé pour l'édicule et que celui-ci soit situé au-dessus de la cage d'escalier sur l'élévation nord de la station et soit d'une superficie totale maximale de 22 m²;
- Que les persiennes de ventilation soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Que la quincaillerie sur les persiennes soit de couleur noire;
- Que les cadres des persiennes de ventilation soient en aluminium anodisé clair;
- Que le climatiseur amovible installé dans une fenêtre du côté ouest de la station soit retiré et remplacé par une fenêtre avec vitrage occupant l'ouverture en entier;
- Que le rehaussement du fascia de la toiture soit d'au plus 20 cm et que le solinage soit composé d'acier inoxydable s'appareillant à l'existant;
- Que la membrane de la toiture soit de couleur gris pâle et que l'indice de réflectance solaire (IRS) soit d'au moins 56, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel;
- Que la fosse d'arbre située au coin des rues Berri et Gilford soit agrandie afin d'avoir une superficie minimale de 6 m³, qu'une grille de protection soit apposée sur celle-ci et que l'état de l'arbre soit évalué et qu'il soit remplacé, au besoin, par un nouvel arbre ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m du sol;
- Qu'une plaque commémorative témoignant de l'évolution du chemin des carrières soit préparée par un expert en patrimoine et installée dans le parc adjacent à l'édicule de métro d'une manière clairement visible des usagers;
- Qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - Que l'écran architectural apposé à l'intérieur de la station, devant les volets mécaniques, soit traité comme une œuvre d'art contribuant à la luminosité de l'espace;
 - Que l'éclairage de la cage d'escalier soit augmenté en installant des luminaires fournissant un éclairage confortable pour les utilisateurs.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 1^{er} décembre 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-10-15 10:04

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156652009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement de portes, le rehaussement du fascia et l'installation d'un groupe de persiennes de ventilation sur le bâtiment situé au 495, rue Gilford (Métro Laurier édicule sud), et ce, en dérogeant aux règles de préservation des composantes architecturales d'origine et d'emplacement des équipements mécaniques.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) souhaite rénover la station Laurier et moderniser les éléments de sécurité liés à la ventilation du métro, en s'approchant des standards actuels, et faciliter l'accès à l'édicule. Le concept retenu permettrait de créer un puits de ventilation naturelle (PVN) de grande taille permettant d'améliorer la ventilation tout en retirant les persiennes existantes de petites superficies. Le PVN en station permet de faire entrer de l'air frais ou faire sortir de la fumée, dépendant de la situation. Précisons que, par décret gouvernemental, les stations de métro ne sont pas soumises aux exigences du Code de Construction du Québec. Toutefois, la STM utilise pour la conception de ses projets la norme nord-américaine NFPA 130. La station Laurier, qui date de la construction du réseau initial en 1967, n'a pas été conçue à l'époque selon cette norme, qui traite de plusieurs aspects liés à la sécurité des usagers du métro, dont la ventilation d'urgence.

Spécifions que, la dimension de l'ouverture libre du PVN n'est pas normalisée, mais plutôt dictée par la configuration du tunnel, de la station et par la vitesse à laquelle l'air doit circuler. La position doit faire en sorte à ce que la fumée sorte le plus rapidement et le plus directement hors de l'édicule. Les dimensions requises des PVN, selon les calculs des ingénieurs de la STM, ne sont jamais possible à réaliser tant ils seraient imposants.

De plus, la STM souhaite profiter de ces travaux pour remplacer les portes battantes restantes de cette station par des portes papillon. Également, les portes papillon déjà installées seraient remplacées par des nouvelles, considérant leur vétusté. Toutes ces nouvelles portes seraient en acier inoxydable tel que les existantes. Finalement, le fascia de la toiture en acier inoxydable serait augmenté en hauteur de ±150 mm afin de modifier le toit pour créer une pente pour l'égouttement de l'eau.

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 54 : La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état. Une composante architecturale peut notamment être un parement ou un revêtement, un couronnement ou un entablement, une saillie, une ouverture;
- Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés en vertu des articles 55 et 56, la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine;
- Article 423.2 : Un équipement mécanique et son écran peuvent être installés à tout autre endroit que sur un toit plat ou à versants si les conditions suivantes sont respectées :
 - 1^o ne pas être implanté dans une cour avant;
 - 2^o être situé à au moins 1,5 m de toutes limites de propriété.
- Article 423.3 : Un équipement mécanique et ses composantes sont prohibés sur une façade ou une partie de bâtiment visible d'une voie publique adjacente au terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, le remplacement de portes, le rehaussement du fascia et l'installation d'un groupe de persiennes de ventilation sur le bâtiment situé au 495, rue Gilford (Métro Laurier édicule sud), et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) ainsi qu'aux articles 423.2 et 423.3 (emplacement des équipements mécaniques) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Qu'un seul groupe de persiennes de ventilation soit autorisé pour l'édicule et que celui-ci soit situé au-dessus de la cage d'escalier sur l'élévation nord de la station et soit d'une superficie totale maximale de 22 m²;
- Que les persiennes de ventilation soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Que la quincaillerie sur les persiennes soit de couleur noire;
- Que les cadres des persiennes de ventilation soient en aluminium anodisé clair;
- Que le climatiseur amovible installé dans une fenêtre du côté ouest de la station soit retiré et remplacé par une fenêtre avec vitrage occupant l'ouverture en entier;
- Que le rehaussement du fascia de la toiture soit d'au plus 20 cm et que le solinage soit composé d'acier inoxydable s'appareillant à l'existant;
- Que la membrane de la toiture soit de couleur gris pâle et que l'indice de réflectance solaire (IRS) soit d'au moins 56, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel;
- Que la fosse d'arbre située au coin des rues Berri et Gilford soit agrandie afin d'avoir une superficie minimale de 6 m³, qu'une grille de protection soit apposée sur celle-ci et que l'état de l'arbre soit évalué et qu'il soit remplacé, au besoin, par un nouvel arbre ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m du sol;
- Qu'une plaque commémorative témoignant de l'évolution du chemin des carrières soit préparée par un expert en patrimoine et installée dans le parc adjacent à l'édicule de métro d'une manière clairement visible des usagers;

- Qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - Que l'écran architectural apposé à l'intérieur de la station, devant les volets mécaniques, soit traité comme une œuvre d'art contribuant à la luminosité de l'espace;
 - Que l'éclairage de la cage d'escalier soit augmenté en installant des luminaires fournissant un éclairage confortable pour les utilisateurs.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Les persiennes actuellement en place ne répondent pas aux besoins de ventilation d'urgence, découlant de la norme NFPA 130;
- L'option retenue permet de préserver une bonne partie de l'éclairage naturel perceptible dans la zone d'attente pour les autobus et amène le moins d'impact au niveau de l'architecture;
- La localisation actuelle des persiennes, au-dessus des portes, engendre des problèmes d'entretien en plus que l'épaisseur des équipements obstrue en partie les lanterneaux au toit et ferme visuellement le bâtiment sur la rue;
- Les portes papillon proposées permettent une accessibilité aisée à la station et sont caractéristiques du métro montréalais;
- Le rehaussement du fascia du toit, fait de façon minimaliste et composé du matériau existant, est justifiable pour des raisons d'étanchéité de la toiture;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec conditions à la présente demande lors de sa séance du 6 octobre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet d'installer une membrane de toiture de couleur gris pâle pour ainsi participer à la lutte aux îlots de chaleur, le tout, conformément aux objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- **2 novembre 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;

- **Novembre 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **1^{er} décembre 2015** : Assemblée publique de consultation;
- **7 décembre 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal*. Toutefois, le projet déroge aux articles 54, 58, 423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-13

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1150437006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin de transformer le bâtiment sis au 4560 à 4574, rue Saint-Denis à des fins commerciale et résidentielle.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN DE TRANSFORMER LE BÂTIMENT SIS AU 4560 À 4574, RUE SAINT-DENIS À DES FINS COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE.

ATTENDU QUE le projet permet de revitaliser un bâtiment vacant tout en contribuant au respect des engagements à l'égard des familles contenus dans la *Politique familiale de la Ville de Montréal* , notamment en ce qui a trait à l'offre de logements familiaux de qualité et la disponibilité de services à proximité du lieu de résidence;

ATTENDU QUE le projet préserve l'essentiel de l'immeuble existant, récupère la maçonnerie, et y intègre une composante plus contemporaine, contribuant ainsi à l'évolution du cadre bâti;

ATTENDU QUE le gabarit de bâtiment proposé permet de renforcer la perspective de rue et n'entraîne pas d'impact significatif au niveau de l'ensoleillement sur son environnement;

ATTENDU QU'en incluant certaines composantes écologiques, le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 16 juin 2015.

Il est recommandé:

D'autoriser l'adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin de transformer le bâtiment sis au 4560 à 4574, rue Saint-Denis à des fins commerciale et

résidentielle, et ce, en dérogeant aux articles 9 (hauteur), 18.1 (retrait de la terrasse au toit) et 26 (densité) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- que la hauteur maximale du bâtiment soit d'au plus 4 étages et 18.5 m par rapport à la rue Saint-Denis;
- que la densité maximale du bâtiment soit d'au plus 3.7;
- que le dégagement de la terrasse au toit du 4^e étage par rapport à la façade soit d'au moins 1.5 m et qu'une bande végétale soit aménagée en front de cette terrasse, et ce, sur tout son pourtour libre de murs;
- qu'aucun quai de chargement ou porte de grande dimension ne soit intégré au mur donnant sur la ruelle, afin de concentrer toutes les activités de livraison sur la rue Saint-Denis;
- qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur le revêtement extérieur du mur donnant sur la ruelle, et ce, sur toute la portion du 1^{er} étage;
- qu'au moins 40 % des unités de logement projetées aient deux chambres à coucher et plus;
- que le nombre d'unités de stationnement pour automobiles soit d'au plus 0,45 unité par logement, sans toutefois excéder 10 unités;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet accompagne la demande de permis de transformation.

De décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- viser la préservation, voire la restitution, des composantes architecturales d'origine de la façade aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment, notamment en ce qui a trait à la maçonnerie, à la fenestration et à l'entablement;
- prévoir, pour l'implantation de la mezzanine au toit, un retrait suffisant du côté de la rue Saint-Denis, de la limite sud de la propriété et de la ruelle afin d'amenuiser son impact visuel sur son environnement d'insertion;
- maximiser la superficie des toits faisant l'objet d'interventions de verdissement, et ce, tant pour la cour intérieure que pour la toiture du 4^e étage;
- intégrer une ou des interventions permettant de rappeler les usages précédents du lieu;
- privilégier, pour le revêtement extérieur du volume ajouté, un matériau noble et contemporain de couleur claire, tel que de la brique.

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 20 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions mentionnées précédemment, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;

D'exiger qu'une garantie bancaire supplémentaire au montant de 10 000 \$, valide pour une période de 60 mois, soit déposée avec la demande de permis de transformation. Cette garantie bancaire sera libérée lorsqu'au terme des 24 mois suivant le parachèvement des travaux d'aménagement paysager exigés dans le cadre du présent projet, un rapport préparé et signé par un architecte paysagiste attestera de la survie et de la santé des végétaux qui auront été plantés sur les toitures végétales.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1) au mardi 29 septembre 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées précédemment, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-08-14 13:10

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin de transformer le bâtiment sis au 4560 à 4574, rue Saint-Denis à des fins commerciale et résidentielle.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment visé par le projet abritait, jusqu'à récemment, l'entreprise Guérin Éditeurs et la librairie du même nom. Les deux étages que comporte l'immeuble sont aujourd'hui désaffectés et le requérant propose de transformer l'édifice en y ajoutant deux étages et en intégrant une occupation mixte, soit commerciale au rez-de-chaussée et résidentielle aux étages supérieurs.

Le projet comporte trois dérogations au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), à savoir :

- la hauteur totale du bâtiment (article 9), le requérant proposant une hauteur de 4 étages et de 18.5 m, alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 3 étages et de 12.5 m;
- le retrait de la terrasse par rapport à la façade du bâtiment (article 18.1), le requérant proposant un retrait de 1.5 m, alors que le règlement exige un retrait minimal équivalent à au moins deux fois la hauteur de la terrasse;
- la densité de la construction (article 26), le requérant proposant une construction dont l'indice de superficie de plancher est de 3.7, alors que le maximum prescrit par le règlement est de 3.

Le rez-de-chaussée de l'édifice, d'une superficie approximative de 700 m², est destiné à accueillir un établissement commercial. Les étages supérieurs seront quant à eux dédiés à de l'habitation, l'aménagement de 22 unités de logements étant prévu. La proposition comporte aussi l'aménagement d'un stationnement souterrain accessible par la ruelle via un ascenseur. Le stationnement comportera 22 cases pour les vélos et 10 espaces pour les automobiles.

En ce qui a trait à l'architecture, le traitement des deux premiers étages de la façade est conçu de manière à restituer l'apparence architecturale d'origine de l'immeuble. Pour leur part, les nouveaux étages adopteront une facture plus sobre et seront légèrement en recul par rapport au plan de façade de la portion existante. Enfin, le bâtiment occupant la totalité de la propriété, une attention particulière a été portée au verdissement des toitures.

Les professionnels du requérant ont travaillé avec la division de l'urbanisme de l'arrondissement afin de bonifier la proposition initiale et de répondre à certaines préoccupations énoncées, notamment, dans les plans et politiques de la Ville de Montréal. De ces échanges, plusieurs bonifications ont été apportées au projet, tel que:

- l'augmentation de l'offre de logements familiaux pour proposer 4 unités de 3 chambres;
- la préservation et le retour des composantes architecturales d'origine de la façade;
- la diminution de la hauteur totale du bâtiment;
- la réduction de l'emprise de la mezzanine, au profit d'un verdissement plus important du toit;
- la reconfiguration de la mezzanine pour en diminuer l'impact visuel depuis la rue et la ruelle;
- la bonification des aménagements extérieurs, notamment ceux de la cour intérieure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser l'adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin de transformer le bâtiment sis au 4560 à 4574, rue Saint-Denis à des fins commerciale et résidentielle, et ce, en dérogeant aux articles 9 (hauteur), 18.1 (retrait de la terrasse au toit) et 26 (densité) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- que la hauteur maximale du bâtiment soit d'au plus 4 étages et 18.5 m par rapport à la rue Saint-Denis;
- que la densité maximale du bâtiment soit d'au plus 3.7;
- que le dégagement de la terrasse au toit du 4^e étage par rapport à la façade soit d'au moins 1.5 m et qu'une bande végétale soit aménagée en front de cette terrasse, et ce, sur tout son pourtour libre de murs;
- qu'aucun quai de chargement ou porte de grande dimension ne soit intégré au mur donnant sur la ruelle, afin de concentrer toutes les activités de livraison sur la rue Saint-Denis;
- qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur le revêtement extérieur du mur donnant sur la ruelle, et ce, sur toute la portion du 1^{er} étage;
- qu'au moins 40 % des unités de logement projetées aient deux chambres à coucher et plus;
- que le nombre d'unités de stationnement pour automobiles soit d'au plus 0,45 unité par logement, sans toutefois excéder 10 unités;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet accompagne la demande de permis de transformation;
- qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - viser la préservation, voire la restitution, des composantes architecturales d'origine de la façade aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment, notamment en ce qui a trait à la maçonnerie, à la fenestration et à l'entablement;

- prévoir, pour l'implantation de la mezzanine au toit, un retrait suffisant du côté de la rue Saint-Denis, de la limite sud de la propriété et de la ruelle afin d'amenuiser son impact visuel sur son environnement d'insertion;
- maximiser la superficie des toits faisant l'objet d'interventions de verdissement, et ce, tant pour la cour intérieure que pour la toiture du 4^e étage;
- intégrer une ou des interventions permettant de rappeler les usages précédents du lieu;
- privilégier, pour le revêtement extérieur du volume ajouté, un matériau noble et contemporain de couleur claire, tel que de la brique.
- qu'une garantie bancaire au montant de 20 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions mentionnées précédemment, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;
- qu'une garantie bancaire supplémentaire au montant de 10 000 \$, valide pour une période de 60 mois, soit déposée avec la demande de permis de transformation. Cette garantie bancaire sera libérée lorsqu'au terme des 24 mois suivants le parachèvement des travaux d'aménagement paysager exigés dans le cadre du présent projet, un rapport préparé et signé par un architecte paysagiste attestera de la survie et de la santé des végétaux qui auront été plantés sur les toitures végétales.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- le projet permet de revitaliser un bâtiment vacant tout en contribuant au respect des engagements à l'égard des familles contenus dans la *Politique familiale de la Ville de Montréal*, notamment en ce qui a trait à l'offre de logements familiaux de qualité et la disponibilité de services à proximité du lieu de résidence;
- le projet préserve l'essentiel de l'immeuble existant, récupère la maçonnerie, et y intègre une composante plus contemporaine, contribuant ainsi à l'évolution du cadre bâti;
- le gabarit de bâtiment proposé permet de renforcer la perspective de rue et n'entraîne pas d'impact significatif au niveau de l'ensoleillement sur son environnement;
- en incluant certaines composantes écologiques, le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 16 juin 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant une plus grande diversité des fonctions urbaines, le projet rencontre le principe d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. De plus, considérant les efforts de verdissement et les autres mesures écologiques, le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'atteinte de certains objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dérogations aux articles 9, 18.1 et 26 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) sont susceptibles d'approbation référendaire.

Calendrier projeté:

- **8 septembre 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Septembre 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **29 septembre 2015** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 9, 18.1 et 26 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-14

Stéphane MORIN
C/E - Conseiller en planification

**Dossier # : 1150437003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Conversion du bâtiment sis au 30, boulevard Saint-Joseph Est en un immeuble commercial et résidentiel, et ce, en dérogeant aux usages autorisés et à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - CONVERSION DU BÂTIMENT SIS AU 30, BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST EN UN IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL, ET CE, EN DÉROGEANT AUX USAGES AUTORISÉS ET À LA RÈGLE DE RETOUR AUX COMPOSANTES ARCHITECTURALES D'ORIGINE

ATTENDU QUE le projet permet de revitaliser un bâtiment vacant tout en contribuant au respect des engagements à l'égard des familles contenus dans la *Politique familiale de la Ville de Montréal* , notamment, en ce qui a trait à l'offre de logements locatifs et familiaux de qualité et la disponibilité de services à proximité du lieu de résidence;

ATTENDU QU'en incluant certaines composantes écologiques (verdissage de la propriété, toiture verte), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 24 mars 2015.

Il est recommandé:

D'autoriser la conversion d'un ancien centre d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie en un bâtiment à usage mixte, comptant au plus trois espaces commerciaux et une résidence locative de 89 logements, ainsi que le remplacement de certaines composantes architecturales (traitement des façades, portes, fenêtres et garde-corps) en ne reprenant pas la forme et les caractéristiques des composantes architecturales d'origine, et ce, en dérogation aux articles 58 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes:

- que seuls les usages de la catégorie C.2 soient autorisés au rez-de-chaussée, ces derniers usages pouvant également se prolonger au 2^e étage;
- qu'au moins 24 % des unités de logement projeté ait minimalement trois chambres à coucher;
- qu'un local d'une superficie d'au moins 80 m², accessible à l'ensemble des résidents et constituant un espace de socialisation, soit aménagé à l'intérieur de l'immeuble;
- que le nombre d'unité de stationnement pour automobile soit d'au plus 0,26 unité par logement, sans toutefois excéder 23 unités;
- qu'au moins 35 % de la cour avant donnant sur le boulevard Saint-Joseph Est fasse l'objet d'un aménagement paysager en pleine terre;
- que les garde-corps en bois entourant la terrasse au toit du 1^{er} étage soient retirés, le parapet de maçonnerie du bâtiment devant être surmonté pour remplir cette fonction;
- que le toit du 1^{er} étage et du 12^e étage fasse l'objet d'un aménagement paysager intensif, les aménagements réalisés devant représenter une proportion d'au moins 20 % et 50 % de leur superficie totale respective;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet accompagne la demande de permis de transformation;

D'exiger qu'une garantie bancaire au montant de 25 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux d'aménagement et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;

D'exiger qu'une garantie bancaire supplémentaire au montant de 15 000 \$, valide pour une période de 60 mois, soit déposée avec la demande de permis de transformation. Cette garantie bancaire sera libérée lorsqu'au terme des 24 mois suivants le parachèvement des travaux d'aménagement paysager exigés dans le cadre du présent projet, un rapport préparé et signé par un architecte paysagiste attestera et assurera de la survie et de la santé des végétaux qui auront été plantés et de la toiture végétale;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 26 mai 2015 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-03-31 11:28

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150437003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Conversion du bâtiment sis au 30, boulevard Saint-Joseph Est en un immeuble commercial et résidentiel, et ce, en dérogeant aux usages autorisés et à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment de 12 étages visé par le projet abritait, jusqu'à récemment, la Résidence des Boulevards, un centre d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie. En 2013, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, client principal de la résidence, réoriente certaines de ses activités et met progressivement fin à son contrat avec l'établissement. Le nombre de résidents devient alors insuffisant pour soutenir les activités d'hébergement et de soins et, dans ce contexte, l'ensemble des activités sont relocalisées, laissant l'immeuble complètement vacant. Dès lors, le requérant envisage de donner une nouvelle fonction à l'édifice. La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est alors approchée pour évaluer la possibilité de convertir l'immeuble en logements sociaux et abordables. Toutefois, l'important coût d'acquisition du bâtiment freine l'élaboration de ce projet.

Néanmoins, le requérant, qui possède déjà un important parc de logements locatifs à Montréal, conserve son idée de convertir l'immeuble pour y intégrer cet usage. Au total, il est proposé d'y aménager 89 unités locatives. Le rez-de-chaussée et une partie du deuxième étage auraient, pour leur part, une vocation commerciale, alors que l'aménagement de trois locaux y est projeté. Le bâtiment étant implanté en secteur de zonage E.5 (2), qui permet uniquement les établissements dont la vocation est d'offrir des services de santé et d'hébergement, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-2177).

À l'appui de sa demande et pour adapter son projet aux besoins du quartier, le requérant a fourni une étude économique abordant, d'une part, les conditions de l'offre en logements locatifs à l'échelle de l'arrondissement et, d'autre part, le profil des locataires potentiels. L'étude fait état de statistiques provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement révélant que, depuis 2010, alors que 1006 logements détenus en copropriété ont été mis en chantier, seulement 53 logements locatifs ont été construits. Pourtant, selon des données datant de 2014, le taux d'inoccupation des logements sur le territoire du Plateau était de 2,2 %, comparativement à 3,5 % à l'échelle de l'île de Montréal. Notons que les besoins sont beaucoup moins criants en ce qui concerne les résidences pour aînés, usage actuellement autorisé dans cet édifice, alors que pour le secteur du centre de l'île, le taux d'inoccupation se situait, en 2014, à 13,1 %.

À la lumière de cette étude, qui confirme les besoins du quartier en logements locatifs, le requérant souhaite proposer une typologie de logement adaptée à la réalité du quartier. Si 56 % des unités n'auraient qu'une seule chambre à coucher, 24 % disposeraient de 3 chambres. Une garderie, qui serait répartie sur deux niveaux, bénéficierait d'une terrasse végétalisée construite sur le toit du premier étage. De plus, à la demande de l'arrondissement, un espace de socialisation serait aménagé au rez-de-chaussée de l'immeuble, l'objectif étant de créer un espace dédié à la rencontre et aux échanges entre les résidents.

Selon le requérant, la conversion de l'immeuble constitue une opportunité pour le rénover, alors que plusieurs de ses composantes, tel que le système de chauffage, les équipements électromécaniques et les fenêtres, ont atteint leur vie utile. D'ailleurs, quelques composantes architecturales (traitement de la façade, portes et fenêtres, garde-corps des balcons) seraient remplacées sans toutefois reprendre la forme et les caractéristiques d'origine, ce qui déroge à l'article 58 du règlement d'urbanisme. Enfin, le projet comporte le verdissement d'une partie de la cour avant donnant sur le boulevard Saint-Joseph Est et l'aménagement d'un toit vert. L'objectif de l'ensemble de ces propositions vise essentiellement à adapter l'immeuble à ses nouveaux usages et à bonifier la qualité de vie des résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser la conversion d'un ancien centre d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie en un bâtiment à usage mixte, comptant au plus trois espaces commerciaux et une résidence locative de 89 logements, ainsi que le remplacement de certaines composantes architecturales (traitement des façades, portes, fenêtres et garde-corps) en ne reprenant pas la forme et les caractéristiques des composantes architecturales d'origine, et ce, en dérogation aux articles 58 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes:

- que seuls les usages de la catégorie C.2 soient autorisés au rez-de-chaussée, ces derniers usages pouvant également se prolonger au 2^e étage;
- qu'au moins 24 % des unités de logement projeté ait minimalement trois chambres à coucher;
- qu'un local d'une superficie d'au moins 80 m², accessible à l'ensemble des résidents et constituant un espace de socialisation, soit aménagé à l'intérieur de l'immeuble;
- que le nombre d'unité de stationnement pour automobile soit d'au plus 0,26 unité par logement, sans toutefois excéder 23 unités;
- qu'au moins 35 % de la cour avant donnant sur le boulevard Saint-Joseph Est fasse l'objet d'un aménagement paysager en pleine terre;
- que les garde-corps en bois entourant la terrasse au toit du 1^{er} étage soient retirés, le parapet de maçonnerie du bâtiment devant être surmonté pour remplir cette fonction;
- que le toit du 1^{er} étage et du 12^e étage fasse l'objet d'un aménagement paysager intensif, les aménagements réalisés devant représenter une proportion d'au moins 20 % et 50 % de leur superficie totale respective;
- qu'un plan d'aménagement paysager complet accompagne la demande de permis de transformation;

- qu'une garantie bancaire au montant de 25 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation;
- qu'une garantie bancaire supplémentaire au montant de 15 000 \$, valide pour une période de 60 mois, soit déposée avec la demande de permis de transformation. Cette garantie bancaire sera libérée lorsqu'au terme des 24 mois suivants le parachèvement des travaux d'aménagement paysager exigés dans le cadre du présent projet, un rapport préparé et signé par un architecte paysagiste attestera et assurera de la survie et de la santé des végétaux qui auront été plantés et de la toiture végétale.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- le projet permet de revitaliser un bâtiment vacant tout en contribuant au respect des engagements à l'égard des familles contenus dans la *Politique familiale de la Ville de Montréal*, notamment, en ce qui a trait à l'offre de logements locatifs et familiaux de qualité et la disponibilité de services à proximité du lieu de résidence;
- en incluant certaines composantes écologiques (verdissement de la propriété, toiture verte), le projet permet de contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbains;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente demande lors de sa séance du 24 mars 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant une plus grande diversité des fonctions urbaines, le projet rencontre le principe d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. De plus, considérant les efforts de verdissement et les autres mesures écologiques, le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'atteinte de certains objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

- **4 mai 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mai 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **26 mai 2015** : Assemblée publique de consultation;
- **1^{er} juin 2015** : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- **Juin 2015** : Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- **6 juillet 2015** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 58 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-30

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1156205004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de 3 étages avec sous-sol et mezzanine, comprenant 10 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée - 180, rue Prince-Arthur Est

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 3 ÉTAGES AVEC SOUS-SOL ET MEZZANINE, COMPRENANT 10 LOGEMENTS ET 1 COMMERCE AU REZ-DE-CHAUSSÉE - 180, RUE PRINCE-ARTHUR EST.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 6 octobre 2015;

ATTENDU QUE des dessins d'exécution seront déposés avant la délivrance du permis de construction;

Il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Maxime-Alexis Frappier, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 20 novembre 2015, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, avec sous-sol et mezzanine, comprenant 10 logements, situé au 180, rue Prince-Arthur Est (lot 2 003 141), faisant l'objet de la demande de permis 3000905817, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (2005-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-11-26 16:45

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156205004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de 3 étages avec sous-sol et mezzanine, comprenant 10 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée - 180, rue Prince-Arthur Est

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis (numéro 3000905817) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 11 novembre 2014 pour la construction d'un immeuble mixte de 3 étages avec sous-sol et mezzanine, situé au 180, rue Prince-Arthur Est (lot 2 003 141). Le terrain est vacant depuis la démolition d'un bâtiment commercial de 3 étages en 2012, suite à un incendie.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18). Le lot est situé du côté sud de la rue Prince-Arthur, au coin de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'aire de paysage 2 (Saint-Jean-Baptiste) et l'unité de paysage 2.3 (Courville). La nouvelle construction comprend 10 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée. Le bâtiment projeté s'intègre bien au paysage de la rue et propose une réinterprétation contemporaine d'une fausse mansarde, au 3e étage sur Prince-Arthur. Les revêtements prévus en façade sont la pierre calcaire Saint-Marc et une brique d'argile foncée.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de ses séances du 14 juillet 2015, du 8 septembre 2015 et du 6 octobre 2015 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N. A.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés par l'architecte Maxime-Alexis Frappier, reçus par la Direction le 20 novembre 2015, pour la construction d'un bâtiment de 3 étages avec sous-sol et mezzanine, comportant 10 logements et 1 commerce, situé au 180, rue Prince-Arthur Est (lot 2 003 141).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 6 octobre 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de parc et la garantie bancaire devront être payés avant l'émission du permis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des bacs de plantation permanents sont intégrés à la terrasse au toit.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N. A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-23

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme, patrimoine et
services aux entreprises



Dossier # : 1150482008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, mesdames Christine Gosselin, Marie Plourde et Marianne Giguère.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2015-11-11 17:24

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1150482008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 à 363 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), **tout membre du conseil doit** dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, ainsi qu'à chaque année dans les 60 jours suivant l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur les territoires de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou tout autre organisme municipal dont il fait partie. La déclaration mentionne, notamment, les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil, ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes autres que des établissements financiers et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Ainsi, mesdames les conseillères d'arrondissement Marianne Giguère, Christine Gosselin et Marie Plourde, ayant été proclamées élus le 14 novembre 2013, ont déposé au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêts pécuniaires en raison de l'anniversaire de la proclamation de leur élection. Les conseillers de la ville doivent, pour leur part, déposer leur déclaration au conseil de la ville dans les délais requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Copie des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement est jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les déclarations sont déposées à l'intention des membres du conseil en vue la séance du 7 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la législation applicable.
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe

